



LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

AU CŒUR DU G20 :

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

MM. Bernard Guirkinger
et Guy Vasseur

Septembre 2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

2011-08

NOR : CESL1100008X

Mardi 13 septembre 2011

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 6 septembre 2011

AU COEUR DU G20 : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

MM. Bernard Guirkinger et Guy Vasseur, rapporteurs

au nom de la

section des affaires européennes et internationales

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 22 février 2011 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'un avis intitulé *Au cœur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental*. Partant de cette initiative, le Premier ministre a par ailleurs demandé à notre assemblée, par lettre en date du 9 mai 2011, d'examiner plus particulièrement les priorités sociales inscrites à l'agenda de la présidence française. La section des affaires européennes et internationales, présidée par M. Yves Veyrier, a désigné MM. Bernard Guirkinger et Guy Vasseur comme rapporteurs.

Sommaire

■ Synthèse de l'avis	4
■ Avis	8
▪ Introduction	8
▪ Ériger la cohérence des politiques économiques, sociales et environnementales en priorité du G20	9
▪ Bâtir un nouvel équilibre entre institutions internationales	9
▪ Affermir le rôle d'impulsion du G20	10
▪ Intégrer la dimension environnementale	12
▪ Agir pour plus de justice sociale	13
▪ Arrêter une feuille de route pour un socle de protection sociale	14
▪ Assurer la sécurité alimentaire	14
▪ Impulser le décollage économique des pays pauvres	15
▪ Restaurer la confiance des citoyens vis-à-vis des acteurs économiques et financiers	16
▪ Progresser vers une gouvernance économique et monétaire	17
▪ Intensifier les efforts en faveur de la régulation financière	18
■ Déclaration des groupes	20
■ Scrutin	40

Annexes	42
<i>Annexe 1 : Présentation du G20</i>	42
<i>Annexe 2 : Les priorités de la présidence française du G20</i>	44
Liste des personnalités auditionnées	46
Table des sigles	47
Bibliographie	48

AU COEUR DU G20 : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Synthèse de l'avis¹

Les sujets inscrits à l'agenda du G20 sont éminemment complexes mais par les décisions qui seront prises, ou pas prises, ils auront un impact sur la vie quotidienne des salariés, des entrepreneurs, des agriculteurs et des populations dans leur ensemble.

À l'approche du Sommet de Cannes des 3 et 4 novembre 2011, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) se félicite que le Premier ministre l'ait saisi sur les enjeux de la présidence française en lui demandant d'accorder une attention toute particulière aux priorités sociales.

Dans ce contexte, le CESE veut être porteur d'un message fort, ordonné autour d'une double conviction.

D'une part, la croissance n'est pas une fin en soi, elle doit être au service du bien-être de l'humanité en plaçant la dimension sociale, la lutte contre les inégalités et la pauvreté ainsi que la préservation de l'environnement au cœur des enjeux.

D'autre part, il revient aux décideurs politiques, aux chefs d'État et de gouvernement de se positionner en première ligne, et de reprendre, après des décennies de laisser-faire, la conduite de la mondialisation et le contrôle des activités économiques et financières.

Dans l'urgence, le G20 a su démontrer sa capacité de réaction. L'enjeu est maintenant d'inscrire son action dans la durée et d'avancer vers un nouvel ordre économique mondial qui donne toute sa place au social, à l'environnemental et au développement. Bref, de passer d'un G20 de crise à un G20 de construction.

Les principales préconisations

Ériger la cohérence des politiques économiques, sociales et environnementales en priorité du G20

La crise économique et financière et la multiplication des atteintes à l'environnement soulignent la nécessité de repenser le modèle sur lequel repose la mondialisation.

Le CESE préconise :

Un rééquilibrage entre institutions internationales

- en revalorisant, face à l'OMC, au FMI, à la Banque mondiale, le rôle de l'OIT, de l'OMS, de la FAO par la définition de procédures de consultations réciproques et d'un mécanisme de question préjudicelle en cas de litiges ;

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 192 voix pour et 6 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

- en promouvant, au sein de l'OMC, du FMI, de la Banque mondiale, les normes internationales du travail, le principe de conditionnalité sociale ainsi que l'Agenda pour le travail décent et le Pacte mondial pour l'emploi ;
- en confiant à l'OIT un mandat permanent pour la mise en œuvre de la cohérence sociale et un statut d'observateur auprès de l'OMC ;
- en instaurant un processus formel de consultation des partenaires sociaux au niveau des autres institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OMC).

Un « G20 de construction »

- en donnant une impulsion politique décisive en faveur de stratégies de croissance porteuses d'emplois pour les jeunes et les populations vulnérables et en pérennisant une « ministérielle emploi » du G20 ;
- en mettant en place un groupe de travail permanent sur le suivi des mesures du G20 ;
- en obtenant la ratification des conventions fondamentales de l'OIT par tous les États du G20 ;
- en consolidant sa légitimité par l'octroi de sièges au profit de grandes circonscriptions régionales (Union africaine, ASEAN) ;
- en associant aux travaux du G20, en fonction des dossiers traités, outre l'OIT, l'OMS et la FAO ;
- en instituant, au profit des entreprises, des syndicats et des ONG, de véritables espaces de dialogue ;
- en faisant de l'UE un acteur audible d'une mondialisation plus juste porteur d'un message cohérent.

Une vraie mobilisation sur l'environnement

- en envoyant un signal politique fort sur les questions environnementales, de climat et de biodiversité, notamment en faveur d'une avancée des négociations à Durban ;
- en se prononçant pour la création d'une Organisation internationale de l'environnement.

Agir pour plus de justice sociale

Les questions économiques globales ne peuvent être séparées de la lutte contre la pauvreté qui implique une croissance mondiale plus équilibrée, plus soutenable, plus équitable.

Notre assemblée recommande :

Un socle de protection sociale

- avec l'instauration dans chaque pays d'un meilleur accès à la santé, à l'eau, au logement et à l'alimentation ;
- avec la prise d'initiatives concrètes : ratification par l'ensemble des pays membres du G20 de la convention 102 de l'OIT ; examen de la faisabilité budgétaire de ce socle en lien avec le FMI et la Banque mondiale.

La reconnaissance de la sécurité alimentaire comme un droit inaliénable

- en soutenant les programmes nationaux d'investissements dans l'agriculture familiale des pays en développement pour accroître la productivité et la production ;
- en se prononçant en faveur d'une amélioration de la connaissance et de la transparence des marchés agricoles physiques, de la constitution de réserves nationales stratégiques, d'un système de solidarité et de transfert de produits alimentaires de base entre pays agro-exportateurs nets et pays structurellement déficitaires, de la formation de stocks de régulation ;
- en introduisant plus de coordination et de cohérence dans les décisions entre organisations internationales, notamment la FAO, en matière d'exportation, d'importation et de stockage.

Un renforcement de l'appui au décollage économique pour un développement durable des pays pauvres

- en œuvrant résolument à la création de richesses, via notamment le financement d'infrastructures (eau, transports, énergie...) et une plus large insertion dans le commerce mondial ;
- en intensifiant les efforts en faveur de l'aide publique au développement par le respect de l'objectif d'y consacrer 0,7 % du Revenu national brut et la mise en place de financements innovants comme la taxe internationale sur les transactions financières.

Restaurer la confiance des citoyens vis-à-vis des acteurs économiques et financiers

Lacrise n'est pas terminée et les institutions financières portent une lourde responsabilité. Il faut poursuivre les efforts engagés pour une meilleure régulation des marchés.

Notre assemblée se prononce pour :

Une gouvernance économique et monétaire plus solide

- en définissant une liste plus complète d'indicateurs macroéconomiques et en introduisant des indicateurs sociaux ;
- en confortant l'action du FMI par l'attribution du pouvoir stratégique au Comité monétaire et financier international, la réorganisation de son mandat autour notamment d'un suivi équitable des politiques économiques et financières des États et de l'émission de DTS selon un panier intégrant le yuan ;
- en consolidant les outils et les moyens de l'UE pour une défense active de sa monnaie et de ses intérêts au sein des institutions internationales.

Une intensification des efforts en faveur de la régulation financière

- par le repositionnement de la finance au service de l'économie réelle et en limitant la capacité des établissements financiers à capter une part disproportionnée de la création de richesses ;
- par l'éradication des produits financiers complexes avec des risques mal identifiés et sans intérêt pour l'économie réelle ;
- par de nouvelles régulations du marché des produits dérivés des matières premières agricoles avec notamment le renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes ;
- par une distinction entre opérateurs physiques et opérateurs spéculatifs ;
- par la mise en place de mécanismes de surveillance et de contrôle stricts de l'ensemble des transactions financières ;
- par la création d'une agence européenne de notation publique ;
- par la poursuite d'une lutte radicale contre les paradis fiscaux, véritables fléaux pour les pays pauvres (perte de recettes, corruption).

Avis

Introduction

Les sujets inscrits à l'agenda du G20 et les priorités de la présidence française sont ambitieux et complexes. Ils reflètent pour partie la volonté de progresser vers un nouvel ordre mondial plus équilibré, plus juste et plus stable.

Le CESE entend contribuer aux réflexions et actions engagées parce que les décisions, qui seront prises ou qui ne seront pas prises, vont impacter la vie quotidienne des salariés, des entrepreneurs, des agriculteurs, des consommateurs et des populations dans leur ensemble. Il souhaite aussi aider à une meilleure compréhension par nos concitoyens des enjeux du G20.

La crise économique et financière de 2008 et la multiplication des catastrophes écologiques sont des révélateurs : les modèles économiques, financiers, industriels sur lesquels a été fondée la mondialisation des échanges de produits et de services ne sont pas durables. De plus, les citoyens et de nombreux observateurs considèrent que les richesses produites sont réparties de manière injuste. L'immense majorité de nos concitoyens s'inquiète et s'interroge sur l'avenir.

À l'approche du Sommet du G20 à Cannes, les 3 et 4 novembre 2011, le CESE souligne l'urgence d'agir et il se félicite que le Premier ministre l'ait saisi sur les enjeux de la présidence française en lui demandant d'accorder une attention toute particulière aux priorités sociales.

Dans ce contexte, le CESE veut être porteur d'un message fort, ordonné autour d'une double conviction.

D'une part, la croissance économique doit être au service du bien-être des femmes et des hommes en donnant la primauté à la dimension sociale, à la création d'emplois, à la lutte contre les inégalités et la pauvreté ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

D'autre part, il faut que les décideurs politiques, les chefs d'État et de gouvernement se positionnent en première ligne et expriment la volonté de reprendre, après des décennies de laisser-faire, la conduite de la mondialisation et le contrôle des activités économiques et financières. L'intérêt général, avec une vision à moyen et long terme, doit retrouver tout son sens et guider les choix politiques, économiques et sociaux. C'est indispensable pour restaurer la confiance dans l'avenir. À défaut, le repli sur soi des citoyens et des pays l'emportera avec le retour du protectionnisme, un accroissement des tensions et des risques de conflits majeurs.

La réaction du G20 lors du Sommet de Washington en novembre 2008 puis de Londres en avril 2009 a été déterminante pour faire face aux risques les plus immédiats d'effondrement de l'économie mondiale et du système financier. Il a gagné en crédibilité.

Le CESE est convaincu que le G20 doit maintenant élargir ses missions et passer d'un « G20 de crise à un G20 de construction » d'un nouvel ordre économique mondial.

Ériger la cohérence des politiques économiques, sociales et environnementales en priorité du G20

À ce jour, la reprise économique reste inégale et fragile et demeure, en tout état de cause, insuffisante pour espérer voir le nombre de chômeurs diminuer à brève échéance. Il faudrait pas moins de 400 millions de nouveaux emplois d'ici à 2020 pour absorber ne serait-ce que les nouveaux entrants sur le marché du travail. Les populations vulnérables et singulièrement les femmes et les jeunes paient un lourd tribu à une récession qui s'accompagne d'une aggravation préoccupante des inégalités sociales.

Le CESE partage ce constat alarmant dressé par les ministres du Travail et de l'emploi à Washington les 20 et 21 avril 2010 et insiste sur la nécessité de placer le travail, la protection sociale et la lutte contre la pauvreté au centre des stratégies économiques nationales et internationales. **À cette fin, il prône un rééquilibrage entre institutions internationales et appelle le G20 à exercer pleinement son leadership en faveur d'une croissance solide, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement.**

Bâtir un nouvel équilibre entre institutions internationales

Pour le CESE, les instances internationales doivent se mobiliser avant tout pour améliorer les conditions de vie et de travail de l'humanité. Aussi, est-il impératif de **revaloriser**, face à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale, **le poids et le rôle de l'OIT** (Organisation internationale du travail), **de l'OMS** (Organisation mondiale de la santé) **et de la FAO** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) qui déplacent une importante activité normative.

En 2009, notre assemblée s'était félicitée des propos du Président de la République qui, devant la XVII^e Conférence des ambassadeurs, avait suggéré que « *l'OIT et demain l'Organisation mondiale de l'environnement aient leur mot à dire auprès de l'OMC, du FMI ou de la Banque mondiale dès lors que seraient en cause les huit normes fondamentales du travail ou des clauses essentielles des accords sur le climat* ».

Les ministres du Travail du G20 ont eux-mêmes, à l'issue de leur réunion précédente, conclu que la crise requerrait plus de cohérence et de coordination entre organismes internationaux responsables des différents volets de la politique économique internationale. Et, précédemment à Pittsburgh, ils avaient déclaré que les institutions internationales devraient prendre en compte les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte mondial pour l'emploi.

Le CESE considère que **la promotion et la prise en compte des normes internationales du travail et donc de la diffusion du principe de conditionnalité sociale au sein de l'OMC, du FMI, de la Banque mondiale marquerait indéniablement une étape importante en faveur d'un système multilatéral plus équilibré.**

Il appuie les principes de **procédures systématiques de consultations réciproques entre instances** et d'un mécanisme de **question préjudicelle**, qui imposerait à l'OMC, au FMI, à la Banque mondiale de requérir l'avis de l'organisation internationale compétente en

cas de litiges. Dans un esprit d'efficacité, il estime que la France devrait prendre une initiative en vue de la définition des mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

L'OIT a un rôle moteur à jouer en termes d'expertise, d'étude d'impact et d'évaluation des politiques multilatérales. **Notre assemblée serait favorable à ce que lui soit confié un mandat permanent pour la mise en œuvre de la cohérence sociale** ; l'objectif étant d'assurer une meilleure prise en compte des conventions et des principaux instruments que l'OIT a adoptés **et qui ont force de traités internationaux** ainsi qu'**une application plus volontariste par les États et les organisations internationales de l'Agenda pour le travail décent**. Dans l'immédiat, et parce qu'il estime qu'accords commerciaux et normes du travail ne peuvent pas être envisagés séparément, le CESE milite pour que **soit reconnu à l'OIT un statut d'observateur auprès de l'OMC**. De même, notre assemblée insiste pour que la mise en œuvre du **Pacte mondial pour l'emploi** fasse l'objet d'un suivi particulier en liaison avec le G20. Adopté par la Conférence internationale du Travail de l'OIT en juin 2009, il établit un cadre de politiques fondées sur le plein emploi et l'économie réelle et appelle à un rééquilibrage des politiques économiques et commerciales en faveur du progrès social.

Le CESE demande en outre qu'un **processus formel de consultation des partenaires sociaux**, comme il en existe de façon institutionnelle au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), soit instauré au niveau des grandes institutions internationales, FMI, Banque mondiale et OMC.

Affermir le rôle d'impulsion du G20

La crise économique planétaire a montré qu'en dépit de la globalisation des défis et d'une interdépendance toujours plus grande, les États demeurent les acteurs incontournables des relations internationales. Partant de cette réalité et compte tenu de la complexité et de l'imbrication des enjeux susmentionnés, **une action pilotée au sommet par les chefs d'État et de gouvernement peut enclencher l'impulsion politique décisive** à la mise en œuvre de mesures appropriées. C'est dans cet esprit que notre assemblée avait salué, en 2009, la décision prise à Pittsburgh de faire du G20 le « *forum prioritaire de la coopération internationale* ». Il ne s'agit pas de réduire la gouvernance mondiale à ce forum, mais de trouver un juste équilibre entre la capacité à agir vite portée par le G20 et la légitimité incarnée par les organisations des Nations Unies.

Toutefois, le G20 gagnerait en légitimité **par l'octroi de sièges au profit de grandes circonscriptions régionales**, sur le modèle du FMI, afin que l'ensemble du monde y soit représenté. Entendu par la section des affaires européennes et internationales, M. Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France, a évoqué la possibilité d'un « G24 ». **Dans l'immédiat, le CESE se prononce pour que l'Union africaine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) détiennent chacune un siège permanent**.

En 2009, le G20 a su montrer sa capacité de réaction pour prévenir une crise majeure. Mais le risque existe que l'urgence passée, les intérêts étriqués, les divergences et les luttes d'influence reprennent le dessus et que les mesures adoptées au cœur de la crise ne soient pas relayées par une action de long terme. Le défi est maintenant « **de passer d'un G20 de**

crise à un G20 de construction »², capable d'inscrire son action dans la durée pour « *façonner le monde de l'après-crise* ». Pour notre assemblée, cela signifie que le G20 doit mettre au centre de son action le renforcement de la coopération économique et la définition de stratégies propices à **une croissance porteuse d'emplois décents, à un rééquilibrage de l'équation commerce/emploi, à des investissements dans des services publics de qualité, à un accès élargi aux prestations sociales, à la formation et à l'éducation, à la culture, à la réduction des inégalités.**

Il revient au G20 de structurer son action autour de **l'évaluation et de la coordination des politiques nationales** d'une part, de **l'échange d'informations, l'identification et la diffusion des meilleures pratiques** d'autre part. Il lui faut **soutenir les efforts menés en direction des jeunes et des populations vulnérables plus particulièrement touchés par le chômage et le travail informel**. Et la France doit convaincre **tous les membres du G20 de ratifier les huit conventions de l'OIT** qui définissent les droits fondamentaux du travail³.

À ce stade, il faut rappeler que les entreprises jouent un rôle essentiel dans la création de richesses, de progrès et d'emplois. Le G20 doit encourager les États à créer les cadres juridiques et financiers lisibles, stables et favorables à leur développement. Mais, il doit également appeler les entreprises à adhérer plus largement aux principes directeurs de l'OCDE sur *la conduite responsable des entreprises dans le contexte international*, à mieux intégrer dans leur stratégie des politiques de responsabilités sociales et environnementales ambitieuses et les inciter, en outre, à une répartition équitable de la création de valeur entre les parties prenantes (capital, travail, territoires).

Au regard de ces priorités, le CESE est favorable à la mise en place d'**un groupe de travail permanent impliquant au niveau du G20 les partenaires sociaux** internationaux reconnus au niveau de l'OIT, afin d'assurer un suivi des mesures du G20 et d'en analyser les effets. Il se prononce en tout état de cause en faveur de la pérennisation d'une « **ministérielle emploi** » du G20.

De manière plus large, il faut viser **une meilleure articulation entre l'action du G20 et celle des organisations internationales**. Dans le contexte de la crise économique, des efforts ont été menés en direction de la Banque mondiale et du FMI, mais les interactions demeurent insuffisamment développées avec les autres instances spécialisées de l'ONU (Organisation des Nations Unies). Notre assemblée estime que **l'association, outre l'OIT, aux travaux du G20, en fonction des dossiers traités, de l'OMS et de la FAO, mériteraient d'être systématisée**. Une telle association consoliderait la légitimité et la dimension multilatérale du G20.

Notre assemblée soutient également toutes les initiatives qui tendent à **mieux organiser et à fortifier les liens de travail, d'échange et de confiance qui font l'intérêt du G20 et qui peuvent aider à la prise de mesures concrètes**. Les groupes de travail permanents sur le développement, la lutte contre la corruption et le processus d'évaluation mutuelle répondent à cette finalité. Il en est de même avec la démarche de la présidence française d'instituer, par « délégation de responsabilités », des groupes de travail présidés par des dirigeants des États du G20 ou des personnalités de haut niveau sur la réforme du système monétaire international, la gouvernance mondiale, le socle de protection sociale

2 Expression de M. Christian Masset, directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères et européennes devant la section des affaires européennes et internationales.

3 Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux (1998).

et la taxation des transactions financières. Le CESE suggère que la France mette aussi sur la table la réflexion amorcée au Sommet de Séoul sur le rééquilibrage des échanges commerciaux en y intégrant l'emploi. Dans le but également de fortifier l'assise mais aussi de donner plus de visibilité à l'action du G20, le CESE accueille très favorablement l'initiative de la présidence française d'un rapport de synthèse sur les dispositions prises, dans le domaine de la régulation financière, au regard de l'ensemble des engagements souscrits : il serait pour sa part favorable à la publication, à intervalles réguliers, d'un rapport de synthèse similaire mais élargi aux autres thématiques.

Dans cet esprit, le CESE demande également qu'à la fin de chaque sommet du G20, la présidence fasse un point précis :

- sur l'état d'avancement dans l'exécution des décisions prises au cours du sommet précédent ;
- sur le calendrier de mise en œuvre des mesures arrêtées au cours de ce sommet.

L'Union européenne peut contribuer à la promotion d'un modèle plus juste de mondialisation en cherchant, à travers une coordination, à parler d'une voix unique en ce sens. Aussi, le CESE a retenu, comme un point positif, toutes les initiatives prises en amont par le gouvernement français vis-à-vis des instances européennes en matière de consultation, d'harmonisation, de structuration des positions entre l'Union européenne (UE) qui dispose d'un siège au sein du G20 et les États de l'UE, membres du G20. **Les pays européens et l'Union européenne ne pourront peser de leur juste poids dans la gouvernance mondiale sans être porteurs de messages cohérents.** Il suffit pour s'en convaincre de se référer au communiqué final du Sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) à Sanya, le 14 avril 2011, qui entendent afficher leur force et leurs positions.

Enfin, le CESE ne peut que rappeler l'importance qu'il attache à **l'implication de la société civile (entreprises, syndicats, ONG...) dans les sommets du G20.** Une telle implication participerait de l'appropriation citoyenne de ces rencontres à laquelle la présidence française entend travailler : la réunion organisée avec les ONG (Organisations non gouvernementales) sur le thème du développement est un pas dans cette direction. Néanmoins, ce type de concertation demande à être appuyé sur un meilleur accès à l'information afin de permettre l'institution de véritables espaces de dialogue.

Intégrer la dimension environnementale

La dégradation de la nature, dans toutes ses composantes, n'est plus à démontrer : la multiplication des catastrophes naturelles, des inondations, des sécheresses avec l'extension des zones arides, le risque croissant de famines et de déplacements massifs de populations et les accidents de pollution en apportent régulièrement la preuve. Et ce sont toujours les populations les plus pauvres qui en paient le prix fort. De plus, le non respect de l'environnement entretient la concurrence déloyale sur les marchés. *Dumping fiscal, dumping social, dumping* environnemental participent d'une même logique qui tire l'ensemble de la planète vers le bas. **Les questions environnementales, de climat et de biodiversité** ne peuvent plus être éludées et leur inscription à l'ordre du jour des sommets des chefs d'État et de gouvernement est incontournable car le défi posé, qui sera au cœur du Sommet « Rio+ 20 » en 2012, est bien celui de la transition vers une économie verte portée dans les pays développés, en développement et émergents par des investissements orientés sur les

infrastructures durables et les énergies renouvelables, ainsi que sur la formation autour de ces technologies.

Dans l'immédiat, il est impératif que les chefs d'État et de gouvernement du G20 envoient **un signal politique fort en faveur d'une avancée dans les négociations en cours sur le climat**. Après les difficultés du Sommet de Copenhague, les modestes avancées des Conférences de Cancún et de Bangkok, la **Conférence de Durban** doit impérativement jeter les bases d'un nouvel accord sur plusieurs points cruciaux dont la prolongation souhaitable du Protocole de Kyoto, l'abondement du Fonds vert pour le climat destiné à soutenir les pays en voie de développement...

S'agissant de la réduction des émissions des gaz à effet de serre, le CESE ne peut qu'insister sur la nécessité d'engagements ambitieux, fermes, chiffrés et vérifiables. Les émissions de CO₂ qui progressent de plus en plus vite ont atteint en 2010 leur plus haut niveau. **Il est très important que les pays du G20 dont les émissions représentent 75 % du total des émissions - et plus particulièrement ceux qui émettent le plus de gaz à effet de serre - marquent, lors du prochain Sommet de Cannes, leur volonté de mettre en place des mécanismes efficaces et mesurables de lutte contre le changement climatique.**

Au-delà, le CESE insiste sur la nécessité d'ancrer plus solidement les questions environnementales dans la gouvernance mondiale. La protection de la nature, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité relèvent actuellement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'une multitude d'accords multilatéraux. Le CESE juge cet épargillement préjudiciable à l'action collective en faveur de la préservation de l'environnement et de la définition de normes environnementales précises et plaide pour la **création d'une Organisation internationale de l'environnement**.

Agir pour plus de justice sociale

Plus de 75 % de la population mondiale ne dispose d'aucune garantie sociale tandis que 10 % de la population mondiale concentrent plus de 80 % de la richesse. À l'aune de ces seules données, **la mise en place d'un minimum de protection sociale** qui garantisse des prestations de base auxquelles tout individu doit avoir accès dans le domaine de la santé, du logement, de l'alimentation, de l'accès à l'eau et de l'éducation sonne comme une évidence. Le CESE se félicite à ce stade des conclusions de la 100^e Conférence internationale du travail qui devrait conduire à l'élaboration, en vue de son adoption en 2012, d'une recommandation de l'OIT pour la mise en place d'un socle de protection sociale. Mais l'éradication de la pauvreté et de la faim qui affectent plus d'un milliard d'individus exige d'agir également en faveur de **l'accès à la sécurité alimentaire et la création de richesses économiques**.

Le CESE attire, par ailleurs, l'attention sur la situation faite aux femmes dans le monde et souligne l'importance du large protocole signé le 13 juin 2011 entre l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et l'OIT. Ce texte porte sur des questions essentielles comme la promotion de l'égalité hommes-femmes, l'élimination des discriminations en raison du genre, la protection des travailleurs domestiques, la promotion des socles de protection sociale et la lutte contre les violences sexistes au travail.

Arrêter une feuille de route pour un socle de protection sociale

L'importance de systèmes de protection sociale dans les pays développés, émergents et pauvres est largement partagée. En contribuant à l'amélioration de la productivité et à la stabilité sociale, ils participent, en effet, de la croissance et en période de crise, ils ont démontré, en France et en Europe, qu'ils pouvaient agir comme des amortisseurs, en particulier pour les chômeurs et les personnes les plus vulnérables.

L'attente des populations aussi bien au Nord qu'au Sud est que le droit pour toute personne à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille, devienne une réalité. **Le G20 doit répondre à cette attente** et prendre date en novembre. Car, si la définition d'un cadre de protection sociale et les modalités de sa mise en place relèvent de la compétence de chaque État, il est de l'intérêt de tous de progresser vers plus d'équité entre nations et à l'intérieur des nations.

Aussi, **notre assemblée souhaite que le G20 affirme de manière forte la nécessité, au niveau de chaque pays, de l'instauration d'un socle de protection sociale, associée à une faisabilité et une soutenabilité budgétaire. Il doit en tout état de cause marquer la fermeté de son engagement par la prise d'initiatives concrètes.** La première serait que les pays du G20, qui ne l'ont pas encore fait, ratifient la convention 102 de l'OIT, fondement du droit international de la sécurité sociale. Le G20 devra également s'emparer des conclusions du groupe consultatif mondial sur le socle de protection sociale présidé par Mme Bachelet, directrice exécutive d'ONU Femmes, et s'appuyer sur l'expérience acquise notamment par certains pays émergents du G20 en matière de développement de programmes sociaux pour être le catalyseur de la définition d'un cadre propice au partage des meilleures pratiques, des savoir-faire, d'outils d'évaluation ainsi qu'au montage d'actions de coopération. **Le CESE insiste pour que le G20, en lien avec le FMI et la Banque mondiale, étudie les modes de financement envisageables de ce socle.** Il est, par ailleurs, essentiel que les politiques de développement intègrent cet objectif d'un socle de protection sociale.

Assurer la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire de la population mondiale s'est dégradée à un niveau alarmant : depuis juin 2010, l'extrême volatilité des prix - qui, pour certains produits, dépassent les pics atteints en 2008 - a fait basculer 44 millions de personnes dans l'extrême pauvreté dans les pays à faible et moyen revenu. En écho à l'initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire⁴ et à la conférence du Comité économique et social européen « De quoi manger pour tous - Vers un contrat planétaire » du 23 mai 2011, le CESE réaffirme avec force que **la sécurité alimentaire est un droit inaliénable**. Il doit s'incarner dans **des programmes nationaux d'investissements dans l'agriculture familiale** pour stimuler la productivité et accroître la production agricole dans une approche durable⁵. Il convient de mettre en place des **instruments visant à préserver les ressources naturelles, anticiper les crises et apporter**

4 Sommet du G8 de juillet 2009 à L'Aquila (Italie).

5 Déclaration des ministres de l'Agriculture du G20, Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, Paris, 22-23 juin 2011.

des réponses rapides face aux situations d'urgence. À cet égard, il est urgent d'accélérer la mobilisation des 22 milliards d'euros actés dans le cadre de l'initiative de L'Aquila. Au-delà, et plus fondamentalement, le CESE émet le vœu d'une **pérennisation du « G20 agricole ».**

Dans le sillage des orientations tracées par la présidence française, notre assemblée milite pour une **amélioration de la connaissance et de la transparence des marchés agricoles physiques** par l'instauration d'un système de collecte des données sur l'état de ces marchés. Afin de prévenir et faire face à des crises alimentaires graves, le CESE adhère au principe de la **constitution de réserves nationales stratégiques, complétées par un système de solidarité et de transfert de produits alimentaires de base** entre pays agro-exportateurs nets et pays structurellement déficitaires, ainsi que par des mécanismes permettant la **mobilisation** de ces réserves, la **détermination de leur niveau**, leur localisation et leur gestion par des **organismes indépendants**. Il ne verrait également que des avantages à la formation de **stocks de régulation et de réserves de sécurité** afin de limiter la forte volatilité des prix sur les marchés intérieurs et de garantir des prix raisonnables aux consommateurs et des revenus suffisants aux agriculteurs.

À cette fin, **le G20 doit donner l'impulsion pour que les organisations internationales, au premier chef desquelles la FAO, parviennent à s'entendre sur la mise en place de procédures de nature à assurer la cohérence de leurs décisions relatives à l'exportation, l'importation et au stockage des produits agricoles et alimentaires stratégiques.**

Les règles relatives aux échanges en matière agricole, celles de l'OMC en particulier, doivent prendre en compte les enjeux de sécurité alimentaire ainsi que le rôle et l'organisation des productions et marchés locaux et régionaux.

Impulser le décollage économique des pays pauvres

« *Les questions économiques globales ne peuvent être séparées des questions de développement : le développement, y compris des plus pauvres, est l'une des solutions à une croissance mondiale plus équilibrée, plus soutenable, plus équitable⁶* ».

Lors du Sommet de Séoul, les nations du G20 ont pris l'engagement d'aider les pays à faible revenu à se mettre sur les rails d'une « croissance durable », en mettant notamment l'accent sur les infrastructures. **Le CESE considère que la mise en place d'infrastructures dans le secteur de l'eau, des transports de biens et de personnes, de distribution d'énergie, du stockage des produits alimentaires dans les pays en développement est en effet un enjeu majeur** pour jeter ou consolider les bases des économies locales et dégager des revenus. Il insiste tout particulièrement sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement qui est un droit humain au cœur des enjeux de l'hygiène et de la santé et la condition préalable à tout développement. La France doit marquer l'importance qu'elle attache à cette question, notamment dans le cadre de la préparation du 6^e Forum mondial sur l'eau de Marseille.

Le CESE soutient l'approche opérationnelle mise en avant pour identifier les projets d'infrastructures et leurs financements nécessaires sur le long terme entre

⁶ Cyrille Pierre, directeur adjoint de l'Économie globale et des stratégies du développement à la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères et européennes.

organisations internationales, banques de développement régionales et partenaires privés. De son point de vue, l'Afrique demeure le continent sur lequel un effort particulier doit porter. Il ajoute qu'il convient de favoriser l'insertion des pays en développement, et singulièrement des Pays les moins avancés (PMA), dans les courants d'échanges internationaux et à cette fin, **l'ensemble des pays membres du G20 doivent s'engager dans une politique résolue d'ouverture commerciale.**

Compte tenu des retards accumulés et des méfaits de la crise économique et financière, le CESE accueille très positivement la mise à l'ordre du jour de la question des ressources financières à lever en faveur du développement. En effet, et bien que le montant de l'Aide publique au développement (APD) ait enregistré, en 2010, un niveau jamais égalé en termes réels, elle n'excède pas 0,32 % du Revenu national brut (RNB) et demeure toujours insuffisante face aux besoins, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie de l'Est. Il est de la responsabilité du G20 de réaffirmer que **l'APD est un investissement indispensable et que l'objectif d'un taux de 0,7 % du RNB est un impératif absolu** qui requiert, qu'aux côtés de l'Union européenne, les pays émergents les plus avancés et certains pays riches de leurs ressources naturelles, consentent à relever leur « quote-part ». S'agissant de l'Union européenne et de ses États membres, premiers contributeurs mondiaux, on relèvera néanmoins, qu'avec un taux de 0,43 % du RNB, ils n'atteignent pas l'objectif intermédiaire retenu de 0,56 % en 2010 avant de parvenir au 0,7 % en 2015.

Il en va de la crédibilité du G20. Car la prise de conscience chez les dirigeants du G20 de l'urgence à combler le fossé entre pays riches et pays pauvres ne suffira pas à convaincre les citoyens de la détermination des gouvernements des pays riches à inverser le cours des choses. Au fil des décennies, les promesses réitérées et jamais réalisées se sont multipliées : **ce sont maintenant des actes qui sont attendus.**

Dans le même temps, il faut faire plus et mieux. **Plus**, en dégageant, au delà de la taxe sur les billets d'avion et de la facilité internationale d'achats de médicaments, de nouvelles ressources. À cette fin, **le CESE demande la mise en place de financements innovants.** Il est favorable à l'établissement d'une taxe internationale sur les transactions financières dont les objectifs et les moyens de contrôle de son affectation doivent être bien définis. Ainsi pourrait-elle notamment contribuer au Fonds vert et au socle de protection sociale précédemment évoqués. **Mieux**, par l'introduction de davantage de coordination et de cohérence entre les programmes de l'ensemble des donateurs dans le but d'une optimisation de l'efficacité de l'aide avec **une évaluation des résultats et une transparence des comptes auprès des parlements et des sociétés civiles.** **Mieux** également par une appropriation de l'aide par les pays récipiendaires, grâce à une **relation contractuelle entre donateurs et receveurs** redéfinie et à la **amélioration de l'état de droit, des institutions et des administrations, en particulier fiscales,** pour lutter dans les pays bénéficiaires contre l'opacité financière et l'évasion fiscale qui amputent d'autant les recettes budgétaires et les possibilités de développement.

Restaurer la confiance des citoyens vis-à-vis des acteurs économiques et financiers

La crise a mis au jour l'ampleur des déséquilibres macroéconomiques qui affectent l'économie et la finance mondiales : des dettes souveraines en forte croissance, des taux de change erratiques, une croissance excessive des liquidités sans lien avec l'économie réelle, des déplacements massifs de capitaux à but spéculatif... Autant de facteurs qui fragilisent

le contexte économique international sur fond de « concurrence des monnaies » entre trois grands protagonistes : les États-Unis qui abusent du « privilège exorbitant » que leur confère le dollar pour financer leur déficit commercial et budgétaire, la Chine qui maintient la sous-évaluation du yuan pour améliorer sa compétitivité et accumule d'énormes réserves de dollars, l'Europe dont la monnaie unique, l'euro, demeure une monnaie incomplète faute de *leadership* politique. Les crises récentes ont démontré, si besoin était, l'interdépendance entre une crise économique ou financière dans un grand pays ou au sein d'une institution financière importante et l'ensemble de l'économie de la planète. Et, comme le FMI le soulignait, « *plus de deux ans après le début de la crise financière, la stabilité financière mondiale n'est toujours pas assurée* ».

Progresser vers une gouvernance économique et monétaire

Le défi est de taille. **La première urgence est de définir des indicateurs macroéconomiques de référence pour anticiper les déséquilibres économiques, financiers et monétaires.** Le CESE prend acte du premier accord auquel sont difficilement parvenus les ministres des Finances du G20 et les gouverneurs des banques centrales. La liste des indicateurs⁷ qui vient d'être établie est toutefois incomplète. Les experts considèrent qu'il faut obtenir le suivi des réserves en devises, de la liquidité mondiale et une évaluation fiable des excédents et déficits de la balance courante.

Le CESE appelle aussi l'attention sur la nécessité d'inclure des indicateurs sociaux et notamment un indicateur emploi permettant de mesurer l'adéquation des politiques à la mise en œuvre du « cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée ».

Compte tenu du rôle qu'est appelé à jouer le FMI dans les dispositifs de contrôle à venir, notre assemblée estime indispensable que son action soit confortée. Comme le suggère M. Michel Camdessus, il est fondamental de fortifier son assise politique en attribuant, au sein de cette organisation, « *le pouvoir stratégique effectif à l'instance politique, le Comité monétaire et financier international* ». En outre, le FMI doit, pour le CESE, être l'instance économique et monétaire dotée d'un mandat élargi et réorganisé autour de trois axes : **une information réciproque et un suivi** des politiques budgétaires, monétaires et financières en ayant une attitude juste et équitable, que les pays soient riches, pauvres, grands ou petits ; **une fonction de préteur au premier ressort** avec la création de lignes de crédits plus flexibles **et au dernier ressort** pour fournir des liquidités en période de crise ; **l'émission**, le cas échéant, **de DTS** (Droits de tirage spéciaux) selon un panier recomposé après un examen attentif du rôle qu'ils pourraient tenir pour contribuer à une plus grande stabilité financière et monétaire. À ce stade, le CESE appuie les pistes esquissées lors du séminaire du G20, à Nankin, en vue de l'intégration du yuan parmi les monnaies composant les DTS.

Dans un contexte qui demeurera encore pour longtemps instable et afin de ne pas rester dépendant du dollar, l'idée exposée, devant la section, par le professeur Michel Aglietta, d'une structuration du système monétaire international autour de trois zones monétaires majeures (dollar, euro, yuan) avec la recherche de compromis viables mériterait d'être explorée.

7 Dette publique, déficit public, taux d'épargne privé, dette privée, déficit extérieur calculé à partir de la balance commerciale et du flux net des revenus et des transferts.

Dans un paysage international aussi mouvant, il est également impératif que l'Union européenne **conforte ses positions en se donnant les outils et les moyens d'une gestion opérationnelle de sa monnaie et d'une défense active et audible de ses intérêts au sein des institutions internationales**. L'euro ne saurait être une variable d'ajustement dans la compétition que se livrent les États-Unis et le continent asiatique.

Intensifier les efforts en faveur de la régulation financière

De nombreuses institutions financières et bancaires portent une lourde responsabilité dans la crise de 2008. Face à la complexité croissante d'une ingénierie financière totalement hors de contrôle, de nombreux professionnels et spécialistes reconnaissent qu'ils n'y comprennent plus rien. Quant au citoyen, il a le sentiment, que, malgré leurs erreurs, les dirigeants des institutions bancaires et financières ont été peu sanctionnés et que les établissements financiers ont été renfloués par les aides des États et n'ont pas été pénalisés sur le plan économique. De surcroît, il constate que depuis, ils ont largement renoué avec les profits, les bonus et les rémunérations exorbitantes.

Mais, il ne peut pas y avoir de reprise économique, d'économie plus saine, sans que la finance soit mise au service de l'économie réelle. Les activités financières sont indispensables pour faire fonctionner l'économie réelle, financer les infrastructures et les entreprises, prêter aux Très petites entreprises (TPE) et Petites et moyennes entreprises (PME) et aux particuliers. **Mais la finance ne constitue qu'un des éléments de la chaîne de valeurs. Elle ne doit pas être dans une position qui lui permette de capter une part disproportionnée de la création de richesse. Les activités financières doivent être mieux réglementées pour ne pas mettre en péril, en cas de défaillance, la totalité du système économique et social.** Sur ce plan, les promesses et les engagements ont été nombreux, des actions sont engagées mais l'essentiel du travail reste à faire. Il est évident que les citoyens n'accepteront pas de supporter seuls le coût des conséquences d'une nouvelle crise majeure.

Dès le Sommet de Pittsburgh, les responsables politiques ont affiché leur volonté de réformer en profondeur les règles qui s'appliquent aux banques, aux fonds d'investissement et aux produits financiers et des engagements et des décisions ont été pris en matière de transparence, de renforcement des règles relatives aux fonds propres des banques, de surveillance des *hedge funds*, de lutte contre les paradis fiscaux...

Dans ce contexte, et en écho aux attentes des populations, le CESE estime que le G20 doit aller de l'avant sur un certain nombre de dossiers.

Pour ce qui relève des banques et des institutions financières, l'application du nouveau cadre prudentiel Bâle III, qui impose, pour assurer une meilleure solvabilité des banques, des normes plus strictes sur le niveau et la qualité des fonds propres, ne sera effective qu'en 2019. **L'horizon de réalisation de ces mesures apparaît lointain.** Par ailleurs, la pratique du hors bilan n'a pas été assez remise en cause par « Bâle III » alors même que, dans cette pratique, réside une des origines de la crise des *subprimes*.

La problématique des établissements financiers systémiques (SIFIs)⁸ reste posée. Les États sont tenus en otage par la taille de certains établissements financiers qui échappent à

⁸ SIFIs : *Systemically Important Financial Institutions*. « Too big to fail » (trop gros pour faire faillite).

la possibilité de faillite et sont donc incités à prendre des risques à court terme inconsidérés. **Le CESE demande que les actions amorcées soient menées à terme et que la question d'une séparation des fonctions d'investissement et de dépôt soit approfondie** à l'instar de la décision du gouvernement britannique.

Les produits financiers complexes avec des risques difficiles à évaluer ou les produits spéculatifs sans intérêt pour l'économie réelle doivent être supprimés. Quel est l'intérêt économique des ventes à découvert que, d'ailleurs, l'Allemagne a fortement limitées ? Pour progresser dans ce domaine, il faut envisager un régime d'autorisation *a priori* de mise sur le marché pour tout nouveau produit financier commercialisé dans un pays du G20.

Dans cette perspective de retour à l'économie réelle, **il apparaît indispensable de promouvoir des disciplines efficaces sur les marchés des produits dérivés, en particulier des produits agricoles et alimentaires**. L'insuffisance des investissements, la faiblesse des réserves stratégiques, les réactions désordonnées des États face au risque de pénuries et les incidences du changement climatique se sont conjuguées au développement des comportements spéculatifs sur les marchés dérivés et n'ont fait en ce domaine qu'accentuer le phénomène de volatilité excessive des prix.

Les produits agricoles et alimentaires ne sauraient être considérés, pour notre assemblée, comme des actifs financiers comme les autres. Cela suppose de limiter l'intervention des « opérateurs non commerciaux » en matière de prise de position sur les marchés des matières premières agricoles. En 1974, a été instituée aux États-Unis, une autorité de réglementations des marchés des contrats à terme des marchandises, la CFTC (*Commodity Futures Trading Commission*). Si, cet instrument pourrait utilement tracer des pistes de réflexion et d'action pour le G20, le CESE se prononce, en tout état de cause, en faveur de la création d'un dispositif comparable au sein de l'Union européenne.

Afin de remédier à la situation extrêmement instable sur le marché des produits agricoles, **le CESE préconise le renforcement de la transparence et l'obligation de rendre des comptes** aussi bien sur les marchés physiques que sur les marchés des instruments dérivés. Il estime également nécessaire de **distinguer les opérateurs physiques et les opérateurs spéculatifs** en imposant des dépôts de garantie aux intermédiaires financiers. En outre, il appelle à la création d'un registre central et à **la mise en place de mécanismes de surveillance et de contrôle stricts supervisant l'ensemble des transactions financières**.

Le pouvoir exorbitant d'évaluation de la dette des entreprises et des États exercé par les agences de notation a montré ses limites, sa partialité et son manque de professionnalisme. Il est nécessaire de renforcer encore la réglementation de ce secteur et d'élargir le nombre d'acteurs de premier plan opérant en ce domaine. Dans cette perspective, **le CESE prône la création d'une agence européenne de notation à capitaux publics**.

Notre assemblée demande également au G20 de poursuivre de manière radicale la lutte contre les paradis fiscaux. Face à un fléau qui se nourrit de son opacité et prospère grâce à l'évasion fiscale et au blanchiment d'argent - activités criminelles, corruption - il faut plus de transparence et davantage de coordination entre institutions compétentes, en particulier, l'OCDE, le Groupe d'action financière (GAFI) et le Comité de stabilité financière (CSF).

Les dossiers sont évidemment complexes et vastes. Mais ils sont aussi à la mesure de l'enjeu à relever : redonner confiance aux citoyens dans leurs banques et dans les institutions financières mais également dans la détermination de leurs gouvernements à réglementer efficacement la sphère financière.

Déclaration des groupes

Agriculture

Le groupe de l'agriculture a suivi avec une attention et un intérêt particuliers les travaux consacrés au G20. Il se satisfait que le CESE puisse, à cette occasion, affirmer la nécessité de renforcer la cohérence internationale des politiques économiques, sociales et environnementales et de consolider la légitimité du G20. En ce sens, le groupe a été particulièrement sensible aux propositions sociales. Il ne faut plus séparer les questions économiques de la lutte contre la pauvreté. Les échanges commerciaux internationaux ne sont pas une fin en soi et doivent prendre en compte les dimensions sociales, les considérations environnementales, les aspects non commerciaux.

Par ailleurs, les développements relatifs à la régulation financière sont aujourd'hui au cœur d'une actualité brûlante. Il est urgent de mettre en place les instruments évoqués et de ne surtout pas relâcher les efforts à la moindre éclaircie sur les marchés financiers.

L'attention du groupe s'est plus fortement portée sur questions agricoles et alimentaires. D'autant plus que, pour la première fois, il a été décidé d'organiser un G20 agricole auquel, il faut le souligner, la société civile a pu participer comme le fait le CESE à travers cet avis. Le groupe de l'agriculture souhaite la pérennisation du G20 agricole.

Le groupe partage les propositions de l'avis. Car, pour renforcer la sécurité alimentaire, pour accroître la production agricole et pour lutter contre la volatilité des prix, il faut que l'économie internationale reconnaîsse les spécificités des produits agricoles et par conséquent du métier de l'agriculteur. Il faut donc des règles pour encadrer les effets de la financiarisation des marchés, pour améliorer la transparence des marchés et la connaissance des stocks et pour combattre la spéculation sur les marchés agricoles.

Pour cela, il est indispensable que les décisions des organisations internationales relatives à l'exportation, à l'importation et au stockage des denrées alimentaires puissent traduire une meilleure cohérence. La FAO doit, dans ce cadre, jouer un rôle de premier plan.

Sur ces problématiques, nous aurions souhaité aller plus loin et cela pourrait faire l'objet d'études approfondies. Il s'agit en particulier de la question fondamentale de la terre agricole qui fait, elle aussi, l'objet d'une spéculation aux conséquences souvent désastreuses pour les économies locales dans les pays en développement. Il est aujourd'hui vital d'envisager une protection de ces terres agricoles.

Je pense aussi à la mise en place de politiques agricoles régionales. C'est une question qui est revenue à plusieurs reprises, lors d'une réunion d'agriculteurs provenant de cent-vingt pays, qui s'est tenue à l'initiative de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs (JA), au mois de juin dernier, au siège de l'OCDE.

Une politique régionale permet de mieux protéger les marchés locaux et de les aider à se renforcer, d'encourager l'organisation des filières, en dehors des aléas des marchés internationaux. C'est un aspect qui mérite notre attention.

Le groupe de l'agriculture a beaucoup apprécié ce travail, qui contribue remarquablement à l'effort mené en ce moment par la France dans le cadre du G20. Il a voté l'avis.

Artisanat

Trois ans après la crise économique et financière mondiale, les dégâts qu'elle a causés sont encore ancrés dans les mémoires. Et récemment, les turbulences sur les marchés financiers sont venues nous rappeler la fragilité de la situation. Tout cela entretient le sentiment de méfiance des citoyens comme des petites et moyennes entreprises, à l'égard des effets de la mondialisation.

La crise de 2008 a révélé clairement l'interdépendance des différentes zones économiques du monde et l'importance du rôle qu'avaient pu tenir les États du G20 pour éviter l'effondrement de l'économie mondiale. Pour le groupe de l'artisanat, il faut tirer profit de ces enseignements sur le long terme.

Cela doit conduire à conforter le rôle d'impulsion du G20 et à axer son action sur une plus grande cohérence des politiques économiques, mais aussi sociales et environnementales. Il est essentiel que les États du G20 - qui représentent 85 % de l'économie mondiale - continuent de travailler ensemble pour d'une part, assurer une croissance mondiale sur des bases saines et stables et pour, d'autre part, restaurer la confiance en l'avenir.

Le groupe de l'artisanat approuve en particulier la nécessité d'encourager les politiques nationales visant à soutenir l'emploi - notamment des jeunes - et à favoriser le développement des entreprises, créatrices de richesses et d'emplois. Il lui semblerait judicieux, à ce titre, de promouvoir le principe du Small Business Act européen qui vise une juste reconnaissance et prise en compte des petites entreprises dans les politiques publiques.

Pour éviter par ailleurs le *dumping social* ou environnemental, le groupe de l'artisanat estime souhaitable que ces thématiques soient, elles aussi, comprises dans l'objectif de cohérence des politiques nationales ; il en va de l'intérêt des citoyens comme des entreprises, notamment celles de l'économie de proximité.

Concernant l'aide au développement des pays pauvres, les montants en jeu sont considérables, même s'ils sont insuffisants pour répondre à tous les besoins. Le groupe de l'artisanat considère donc qu'il faut être vigilant sur la destination de ces fonds, par une conditionnalité plus stricte et en invitant les pays bénéficiaires à tout mettre en œuvre pour parvenir à un État de droit et à lutter contre la corruption.

Le groupe de l'artisanat entend par ailleurs rappeler l'importance des actions concrètes, menées sur le terrain, par les chambres de métiers et les organisations professionnelles, en termes de formations et de transmissions de savoir-faire professionnels, afin de développer des entreprises artisanales dans ces pays.

Sur la question essentielle de la sécurité alimentaire, le groupe de l'artisanat approuve les propositions visant à lutter contre la spéculation sur les matières premières, à préserver les ressources naturelles, à anticiper les crises et à répondre rapidement aux situations d'urgence.

S'agissant des institutions financières, la crise de 2008 a démontré le besoin d'un encadrement plus strict de leurs activités. Pour le groupe de l'artisanat, les réglementations, si nécessaires soient-elles, ne doivent cependant pas porter atteinte aux besoins de financement de l'économie. Or, aujourd'hui déjà, de nombreux chefs d'entreprises peinent à obtenir les crédits pour faire face à des investissements ou répondre à des difficultés de trésorerie. Les TPE-PME s'inquiètent donc des répercussions que pourraient avoir les règles prudentielles prévues par l'accord Bâle III, en termes d'augmentation du coût du crédit et de

durcissement de ses conditions d'accès. C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat considère que devrait être conduite une étude d'impact de ces règles sur le crédit à ces catégories d'entreprises. Il est en effet indispensable de ne pas perdre de vue la nécessité de rétablir un lien plus équilibré entre la finance et l'économie réelle.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

Associations

L'avis qui nous est présenté vient compléter un ensemble de propositions du CESE en faveur d'une croissance plus équilibrée « au service du bien-être des femmes et des hommes ».

Déjà en 1948, la Déclaration universelle des droits humains faisait de la sécurité sociale et de la protection contre le chômage des points fondamentaux de l'« idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ». Le G20 est aujourd'hui une instance décisive pour que, dans son agenda, la dimension sociale de la mondialisation devienne enfin une priorité politique mondiale traduite dans des engagements concrets.

Le groupe des associations soutient donc la proposition d'une feuille de route pour un socle de protection sociale qui doit intégrer une réflexion sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises au niveau international.

Ce socle devrait pouvoir être financé par la création d'une taxe sur les transactions financières qui doit aller de pair, et non se substituer, à la réévaluation de l'aide publique au développement dans le respect des Objectifs du millénaire sur lesquels notre assemblée avait appelé à la plus grande attention en juillet 2010.

Par ailleurs, le groupe des associations soutient l'ensemble des propositions de l'avis en matière de régulation financière. Nous aurions toutefois certainement pu aller plus loin en matière de lutte contre la corruption et les paradis fiscaux, alors même que des propositions en ce sens existent, portées notamment par le monde associatif.

Enfin, le groupe des associations tient à souligner l'urgence de parvenir à une régulation efficace des marchés agricoles et alimentaires. Cette régulation doit favoriser le développement d'une agriculture paysanne et familiale plus respectueuse des hommes et des femmes.

Pour les associations, cette question est indissociable d'une meilleure articulation entre le G20 et le système onusien, seul à même de garantir la représentation des pays les plus pauvres.

Plus généralement, il nous apparaît indispensable que, comme le propose l'avis, de véritables espaces de dialogue soient institués entre le G20 et la société civile, dont les fondations et les associations qui sont en première ligne en matière de solidarité internationale.

Le groupe des associations a voté l'avis.

CFDT

Instance informelle mais utile pour traiter des interdépendances dans le monde, le G20 doit exercer son influence pour tenter de mettre de la cohérence entre les actions multilatérales et inciter les institutions internationales à traduire en actes les engagements pris au travers de grandes déclarations. Dans un monde en crise, qui connaît instabilité et incertitude, l'enjeu principal selon la CFDT est de dépasser les conflits d'intérêts. C'est pour

montrer une autre voie de coopération que l'avis met l'accent sur le rôle déterminant que pourrait jouer l'Union Européenne en parlant d'une seule voix au sein du G20.

Dans cet avis, la CFDT soutient tout particulièrement les recommandations qui visent à organiser des consultations réciproques entre institutions, à encourager un rapport d'évaluation sur les dispositions prises, notamment contre le fléau des paradis fiscaux, à rendre effectifs des mécanismes de suivi et à promouvoir l'élaboration d'analyses d'impact impliquant des acteurs de la société civile, notamment les partenaires sociaux.

En matière de suivi et de contrôle, essentiels pour responsabiliser les acteurs, les États comme les grandes entreprises, il est regrettable que l'avis ne cherche pas à s'appuyer sur l'existant tel que les mécanismes de suivi de conventions internationales, le potentiel d'étude de l'OCDE ou l'existence de normes privées comme ISO 26000 en matière de responsabilité sociale des entreprises. En outre, un simple secrétariat du G20 ne pourra créer une nouvelle dynamique de progrès sans une réforme profonde du Conseil économique et social (ECOSOC) au sein de l'ONU ou l'instauration d'un pouvoir de sanction par l'OIT.

Pour la CFDT, la valeur ajoutée du CESE aux nombreux débats qui préparent le Sommet de Cannes en novembre 2011 réside dans la dimension sociale que la présidence française veut formaliser et pérenniser au sein du G20.

L'avis apporte des propositions satisfaisantes sur la mise en œuvre des priorités sociales de cette présidence, le financement et le suivi d'un socle de protection sociale universel, sur la reconnaissance du droit à l'alimentation et sur le respect des engagements financiers de l'aide au développement. Cependant dans une période de crise où le social devient une composante majeure du redressement économique, la CFDT déplore que la question posée par la saisine sur l'emploi des jeunes n'ait pas reçu de réponse et que l'éducation n'ait pas trouvé la place qui lui convient.

La CFDT souhaite que l'ONU élabore une charte mondiale, fixant un minimum de droits en lien avec le socle de protection sociale de l'OIT, qui pourrait être annexée à la révision des Objectifs du millénaire pour le développement, prévue pour 2015. Cela pourrait constituer le catalyseur d'une interaction entre les engagements du G20 et les sources de financement de ce socle universel.

Faute d'un consensus international entre les États parties pour établir un lien entre commerce et emploi, l'avis souhaite à tout le moins que l'OIT bénéficie d'un statut d'observateur auprès de l'OMC, ce qui permettrait de donner plus d'assise à des consultations réciproques systématiques. Cela rendrait plus visible la conditionnalité sociale que constituent les huit normes fondamentales de l'OIT ainsi que l'initiative sur le travail décent.

Cependant il faut rester lucide sur le fait que la ratification des normes ne suffira pas à effacer immédiatement les problèmes de compétitivité et d'emploi en Europe.

La CFDT souhaite que l'Union européenne, à défaut la France, entame une démarche officielle auprès de l'OIT pour obtenir ce statut d'observateur auprès de l'OMC.

La CFDT a voté l'avis.

CFE-CGC

La CFE-CGC tient à saluer la sortie de cet avis en pleine rentrée sociale et dans un contexte de crise économique, financière et sociale qui perdure.

La perspective de la présidence française du G20 est une opportunité de voir cette construction aboutir et l'Europe d'avoir enfin une politique sociale et fiscale commune.

La CFE-CGC demande la mise en place d'une Europe fiscale afin de réduire le nombre de délocalisations, de remettre sur un pied d'égalité les différents pays européens et ainsi de redonner aux entreprises (et plus particulièrement aux très petites, petites et moyennes) une bouffée d'oxygène afin qu'elles puissent continuer de créer de nouveaux emplois et ainsi relancer l'économie française.

La CFE-CGC soutient la mise en place d'une véritable Europe sociale afin de mettre fin au *dumping* social et de redonner des perspectives aux salariés, en relançant l'ascenseur social et in fine en leur redonnant du pouvoir d'achat.

Dans cet esprit, notre organisation demande la mise en place de normes sociales minimum pour l'adhésion de nouveaux pays (comme la Chine) à certaines institutions mondiales (comme l'OMC) ou pour l'octroi de prêts financiers à certains pays.

Cela passe par des actions fortes à destination de la jeunesse afin de lui redonner des perspectives d'emplois et de carrière et ainsi de l'espoir !

La CFE-CGC soutient la proposition de création d'un siège de l'OIT au G20. Nous pensons qu'il serait bon d'aller au-delà en permettant à l'OIT de siéger à l'OMC. Nous demandons également la création d'un secrétariat permanent du G20 qui aurait deux missions : assurer un suivi technique et mettre en place une coordination entre sherpas des différents gouvernements qui organiseraient également la coordination entre deux présidences du G20.

La CFE-CGC demande le maintien et l'institutionnalisation des groupes L20 et Business 20 pour les prochaines réunions du G20.

La CFE-CGC soutient également la proposition de création d'une agence de notation européenne afin d'introduire davantage de transparence dans le système et de mettre un terme à des phénomènes spéculatifs facteurs de crises à répétition.

Espérer revenir à la situation antérieure à la crise mondiale que nous connaissons paraît utopique. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère, dans laquelle nous devons nous donner les moyens de gérer et réguler différemment au niveau mondial.

Ainsi, concernant la finance mondiale, la CFE-CGC demande la mise en place d'une véritable régulation et d'un système d'alerte voire d'intervention.

La CFE-CGC demande la taxation des plus-values réalisées dans le cadre du flash-trading, c'est-à-dire ces allers-retours réalisés parfois en quelques secondes et pouvant aller jusqu'à la semaine. Les brokers qui stockent les titres savent dire qui a acheté quoi, le temps de conservation du titre et la plus-value réalisée à la revente, ce qui rend cette taxation possible.

La CFE-CGC souhaite également que la lutte contre les paradis fiscaux et le secret bancaire deviennent également une priorité.

L'enjeu de la présidence française du G20 est clairement pour nous la relance économique, financière et sociale mondiale.

La CFE-CGC a voté l'avis

CFTC

Pour le groupe de la CFTC, un constat s'impose de plus en plus : la crise de 2008 et les récents épisodes de cet été qui font trembler les États rendent plus évidente encore la faillite d'un libéralisme non régulé où la seule règle est la loi du plus fort et avec des autorités plus ou moins occultes ; de même la chute du mur de Berlin a consacré la fin de l'illusion d'une économie d'État efficace.

Le système non piloté a conduit les États et les gouvernements à démissionner, au moins pour l'essentiel, de leurs responsabilités dans les domaines économiques et financiers. C'est ainsi que nous voyons des pays, voire des ensembles de pays comme l'Europe, à la merci d'officines, les agences de notation, dont la légitimité est aussi faible que leur opacité est importante. Une simple rumeur, savamment orchestrée par ceux qui en tirent un énorme profit, peut conduire à la ruine des entreprises ou nations. Le social, c'est-à-dire la vie des femmes et des hommes, se trouve ainsi conditionné par les décisions ou caprices des marchés financiers qui ne sont eux-mêmes pas pilotés ou seulement au profit de quelques-uns. Devant une telle situation, analysée plus finement dans des travaux de notre assemblée, le monde politique doit réagir au-delà de ce qui a été fait depuis 2008, ne serait-ce que pour écarter les risques d'une nouvelle crise majeure, qui pourrait être fatale.

Les conditions de la concurrence économique qui permettent à des entreprises de pays en développement de traiter leurs salariés comme des esclaves pour produire toujours plus et de moins en moins cher, aboutit à la désindustrialisation accélérée des pays les plus développés sans permettre à l'immense majorité de la population des pays en développement d'accéder à un niveau de vie décent.

Il y a donc urgence à agir et l'avis qui nous est aujourd'hui proposé offre des pistes de solutions réalisables. Mais leur mise en œuvre nécessitera une combativité dans la durée.

Parmi celles-ci, le renforcement du rôle de l'OIT au même niveau que celui de l'OMC, du FMI ou de la Banque mondiale serait une façon de rééquilibrer le poids du social par rapport à l'économique.

Élaborer un socle social et des normes environnementales minimum opposables aux pays producteurs, avancer sur la traçabilité sociale comme le promeut la CFTC (à travers un projet permettant de vérifier que le producteur respecte les normes OIT) amélioreraient la vie de milliards d'êtres humains en évitant le protectionnisme.

L'urgence consiste aussi à œuvrer à une meilleure gouvernance économique et à une régulation financière d'une moindre opacité.

Mais si ce constat semblait partagé en 2008 par les pays du G20 pour éviter de graves crises récurrentes, force est de constater aujourd'hui qu'il existe autant de fonds spéculatifs qu'en 2007 et que le bilan des banques n'a pas été purgé.

Si le principe annoncé de taxation des transactions financières à l'échelle mondiale est séduisant, le temps est venu de définir les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Les propositions en matière d'alimentation et d'agriculture rencontrent notre total soutien.

La CFTC ne rêve pas que le G20 règle en une seule réunion ces problèmes mais elle attend que la France, au travers de son Président, influence les travaux en ce sens.

Notre groupe souhaite aussi que s'élabore avec tous les pays qui le souhaiteront des chartes de bonne conduite et des clauses de réciprocité.

Pour en soutenir les propositions, le groupe de la CFTC a voté l'avis.

CGT

L'avis affirme que la croissance n'est pas une fin en soi, qu'elle doit être au service du bien-être de l'humanité en plaçant la dimension sociale, la lutte contre les inégalités et la pauvreté ainsi que la préservation de l'environnement au cœur des enjeux. Il indique également qu'il revient aux décideurs politiques, aux chefs d'État et de gouvernement de

se positionner en première ligne, et de reprendre, après des décennies de laisser-faire, la conduite de la mondialisation et le contrôle des activités économiques et financières.

On pourrait considérer que cet avis a tendance à surestimer le rôle et le poids du G20 dans la volonté affichée de contrer la crise qui est le résultat de choix politiques, pris par les mêmes États.

Pourquoi le G20 se sent-il obligé aujourd’hui d’aborder la question de la dimension sociale ?

Dans ce contexte de crise systémique, les États, face aux montées de mécontentements sur tous les continents, sont contraints d’évoquer cette dimension fondamentale. Mais évoquer ne veut pas dire agir et mettre en œuvre. L’avis le souligne : « Ce sont maintenant des actes qui sont attendus ».

Le Président de la République multiplie les déclarations d’intentions qui ne peuvent leurrer les peuples tant la mise en œuvre réelle de décisions concernant la dimension sociale de la mondialisation reste inexistante. Le pacte pour l’euro, « la règle d’or », ou les dernières mesures gouvernementales annoncées, se traduisent par des politiques d’austérité sociale qui s’ajoutent à la crise.

Du printemps arabe aux indignés espagnols, des travailleurs sans-papiers en grève aux mouvements sur les retraites, de la Grèce à l’Irlande, de la Grande-Bretagne au Chili, partout en Europe et dans le monde s’élèvent des voix exprimant la volonté d’en finir avec ces injustices et ces gâchis.

Durant des années, la valeur travail a été dévalorisée par rapport au capital.

Face à cette crise, le redressement nécessite une réappropriation publique des moyens de financement et leur orientation sur les investissements favorables à l’emploi, au développement des qualifications et à leur juste rémunération. L’avis évoque à juste titre le besoin d’une autre répartition des richesses.

La CGT partage la nécessité de bâtir un nouvel équilibre entre institutions internationales, en mettant en exergue l’impératif de revaloriser le rôle de l’OIT, de l’OMS ainsi que de la FAO face à l’OMC.

L’avis insiste également sur la prise en compte des normes internationales du travail et de la diffusion du principe de conditionnalité sociale au sein de l’OMC mais il est muet sur la nécessité de rendre les normes de l’OIT contraignantes. Or, ceci est de la responsabilité des États.

Le G20 pourrait donner des signes forts avec l’instauration d’un régime de sanctions pour les infractions aux normes internationales du travail.

Si la CGT considère positive la proposition concernant la mise en place d’un socle minimum de protection sociale, l’argument de la faisabilité et de la soutenabilité budgétaire mérite d’être débattu. La dette devient le leitmotiv libéral pour tenter de justifier dans l’opinion publique la fatalité de reculs sociaux. Or, de plus en plus d’économistes relèvent que les cadeaux fiscaux et les allégements de cotisations ont creusé le déficit et alimenté la dette publique tout en affaiblissant les services publics, l’emploi et la capacité de nos économies à créer des richesses.

L’avis pointe avec raison la question de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, il incite à la mise en œuvre des principes directeurs de l’OCDE. Pour la CGT, l’objectif est bien de progresser dans l’élaboration de normes sociales et environnementales

universelles contraignantes et de repenser l'articulation entre une régulation publique indispensable et une négociation collective qui garantisse la place et l'intervention des acteurs sociaux.

La CGT partage également plusieurs recommandations concernant la régulation financière qui reposent sur la finance comme un des éléments de la chaîne des valeurs et non comme l'unique. Ceci dit, la question d'une banque centrale européenne indépendante soumise à un contrôle démocratique pour assurer une mission destinée à favoriser la croissance et l'emploi, aurait mérité d'être relevée. Enfin, l'avis préconise de conforter le rôle du FMI avec notamment l'émission de DTS. Cela doit aller de pair avec une modification des droits de votes en son sein pour mettre fin au droit de veto des États-Unis et donner aux pays émergents et en développement toute la place qui leur revient.

La CGT a voté l'avis.

CGT-FO

Le groupe FO adhère aux conclusions et préconisations de l'avis relatif aux enjeux du G20 aujourd'hui.

FO, très présente face à la crise tant aux côtés de la confédération syndicale internationale qu'au plan national, ne peut qu'appuyer vivement le choix de mettre l'accent sur la primauté à donner à la dimension sociale en particulier la ratification, la mise en œuvre et le respect des normes internationales du travail et sur le rôle moteur et d'exemplarité qui devrait être celui des pays du G20. Leurs populations comme les populations de l'ensemble des pays de la planète n'ont pas à payer les conséquences d'une crise provoquée par les dérives du système capitaliste, car c'est bien ce système qui est en crise grave, ce système qui a conduit au fil du temps à l'accroissement des inégalités et à l'amoindrissement constant de la part des richesses redistribuées aux salaires, au fonctionnement des services publics comme à celui des systèmes de protection sociale ou à leur mise en place. L'avis appuie justement la mise en place sous l'égide de l'OIT d'un socle universel de protection sociale, indispensable à une politique coordonnée effective de développement.

Cela va d'ailleurs à l'encontre des politiques d'austérité qui prennent la forme en France de la RGPP (Révision générale des politiques publiques) ou de l'allongement de la durée de cotisation et du recul de l'âge pour avoir droit à la retraite ou encore du renchérissement de l'accès aux soins de santé.

Il est donc temps d'établir une cohérence des politiques au niveau international comme au niveau de chaque pays, cohérence qui conduise à ce que l'économie fonctionne au service de l'homme et de la femme, à ce qu'elle respecte avant tout les droits au travail, la liberté syndicale, la négociation collective mis en cause aujourd'hui dans certains pays d'Europe toujours au nom de l'austérité.

Le FMI, la Banque mondiale, l'OMC doivent être mis sous contrainte des conventions établies et adoptées par les 183 pays membres de l'OIT.

L'avis propose de se pencher plus sérieusement et rapidement sur une régulation, qui ne soit pas théorique, de la finance et des monnaies. Pour FO, donner la priorité aux salaires, à la protection sociale, aux services publics et au droit à un emploi productif et librement choisi, et donc à la redistribution collective des richesses, c'est aussi couper sûrement le foyer de la spéculuation.

Avec le même objectif de respect des normes sociales et environnementales, FO insiste sur le rééquilibrage des échanges commerciaux afin que l'accent soit mis sur le développement des économies bénéficiant aux populations locales plutôt qu'aux profits tirés du *dumping* social et environnemental, question également traitée par l'avis.

Enfin, il semble important de souligner que l'avis appelle à ce que le politique reprenne le pouvoir sur le marché et sur le « laisser-faire », alors qu'encore ces dernières semaines, l'impression demeure que les marchés financiers et les agences de notation placent sous tutelle les décisions politiques économiques et sociales.

Il n'est pas besoin d'énumérer les points abordés très précisément par l'avis que le groupe FO a voté.

Coopération

À l'approche de la réunion du G20 présidée par la France et alors que le monde est à nouveau ébranlé par la crise financière et l'ampleur des déséquilibres macroéconomiques, l'avis du CESE s'avère particulièrement pertinent et d'actualité. Le pouvoir politique doit reprendre la main sur une économie dérégulée et financiarisée.

Les mesures prises lors des G20 des années 2009 et 2010 n'ont pas été encore assez loin pour avancer vers un changement profond des principes de la régulation financière ; la mise en œuvre des nouvelles règles s'avère lente et ces règles sont certainement incomplètes. Des mesures conjoncturelles d'urgence sont insuffisantes ; la France doit peser pour avancer vers l'encadrement voire l'interdiction de pratiques spéculatives inscrites dans le court terme et déconnectées de l'économie réelle ; c'est le cas des ventes à découvert, qui viennent d'être temporairement limitées dans plusieurs pays européens.

La régulation financière et des marchés des matières premières est indissociable de la nécessité d'une régulation sociale de la mondialisation.

Nous nous réjouissons que l'avis du CESE affirme la nécessité d'inscrire le G20 dans la recherche de croissance économique donnant la primauté à la dimension sociale, la création de richesses devant être au service de plus de justice sociale. La proposition d'instauration d'un socle de protection sociale s'inscrit dans cette nécessité. De plus, les entreprises coopératives sont convaincues de la nécessité d'une transition vers une économie verte portée dans les pays développés, dans les pays en développement et les pays émergents par des investissements orientés sur les infrastructures durables et les énergies renouvelables, ainsi que sur la formation autour de ces technologies ; elles s'engagent sur le terrain dans ce sens.

La spéculation n'épargne pas les marchés des produits agricoles et alimentaires. Concernant l'encadrement des marchés dérivés, qui sont en Europe tout à fait insuffisamment régulés en comparaison notamment de la législation américaine, Coop de France a, depuis plusieurs mois, formulé un certain nombre de propositions, notamment l'instauration de règles permettant plus de transparence sur les acteurs et la mise en place de limites d'emprise sur les marchés organisés pour sauvegarder les équilibres entre professionnels du monde agricole et institutionnels de la finance. Sur les marchés de gré à gré, Coop de France préconise le passage obligatoire par des chambres de compensation ; cette mesure a été adoptée par les États-Unis il y a un an.

Enfin, le groupe de la coopération pense que le G20 doit impulser des stratégies économiques et sociales qui s'inscrivent dans une vision à moyen et long terme, où l'être humain est placé au centre de l'économie. Dans cet esprit, l'ONU a proclamé 2012 année internationale des coopératives. La résolution adoptée par l'ONU, le 18 décembre 2009, souligne que « le modèle entrepreneurial coopératif est un facteur de développement économique et social majeur qui soutient la participation la plus complète possible des personnes dans le développement économique et social, autant dans les pays développés qu'en développement, et qu'en particulier, les coopératives contribuent à l'éradication de la pauvreté. ». Cette résolution invite les gouvernements, les institutions internationales, les coopératives et les autres intervenants à soutenir le développement et la croissance des coopératives du monde entier, qui représentent 800 millions de membres.

Si le G20, institué en 1999, a prouvé son utilité pour réagir en urgence à la crise financière de 2008, il doit encore s'imposer dans la mise en œuvre de nouvelles réglementations et d'une réelle coordination des politiques économiques des grands pays face à une crise qui s'amplifie.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

Créé à la fin des années 90 afin de faciliter la concertation internationale en matière économique, le G20, sous l'impulsion de la France, s'est transformé, fin 2008, en une instance de pilotage économique réunissant au plus haut niveau les responsables publics, alors que le monde était déjà confronté à la plus grave crise économique et financière depuis la seconde guerre mondiale.

Traiter du G20 aujourd'hui, alors que, d'une part, la France en a pris la présidence et que, d'autre part, il apparaît comme l'une des institutions la mieux adaptée au traitement des secousses économiques et financières, donne au CESE l'opportunité de faire entendre la voix de la société civile et ainsi d'aller plus loin que les recommandations des seuls spécialistes.

En effet, même si la matière est technique puisque les sujets portent pour partie sur l'ingénierie financière, il est important que les entreprises et les citoyens puissent également prendre part au débat, à un moment où, à la crise initialement liée aux dettes privées, s'ajoute celle des dettes souveraines.

Les orientations proposées dans le texte nous semblent aller dans le bon sens même si depuis le mois de juillet la situation s'est considérablement dégradée.

En effet, comme le mettent en exergue les rapporteurs, il est important d'inciter le G20 à affermir son rôle d'impulsion et de rechercher un meilleur équilibre entre les institutions internationales : avoir une meilleure prise en compte de l'OMS, de l'OIT, et de la FAO, notamment par le biais de consultations réciproques ou d'un mécanisme de questions préjudiciales, pourrait y participer. Il convient cependant de demeurer vigilant à ne pas trop compliquer les procédures de négociation et de consultation.

De même, nous pensons que les questions environnementales, de climat et de biodiversité ne peuvent plus être éludées et qu'un signal fort en faveur d'une avancée dans ces domaines doit être envoyé lors des prochaines rencontres.

L'aide aux pays pauvres doit aussi figurer à un niveau élevé des priorités même si se pose la question de son financement : il n'est pas certain que la mise en place d'une taxe internationale sur les transactions financières puisse la résoudre.

Enfin, nous sommes favorables à une régulation financière telle que la proposent les rapporteurs. S'il est, en effet, souhaitable de sanctionner toutes les pratiques financières détournées, il convient cependant de s'assurer que les acteurs économiques puissent toujours avoir accès aux financements bancaires et au capital investissement. À cet égard, Bâle III fait naître des craintes auprès de nombreux acteurs.

Nous avons bien conscience - et les citoyens en prennent de plus en plus conscience ! - qu'à la fois les défis sont planétaires tant les économies sont interdépendantes, et qu'à la fois, l'action de chacun est déterminante.

Alors oui, la présidence française est une chance pour impulser de nouvelles cohérences et faire progresser les différents pays vers une gouvernance économique, sociale et financière mieux équilibrée.

Le groupe des entreprises a voté cet avis tout en étant conscient que la majorité des propositions ne pourra être prise en compte que si les pays européens prennent la mesure de leur propre besoin de cohérence pour peser sur celui du monde !

Environnement et nature

Le groupe environnement et nature partage les inquiétudes liées à la grave crise économique, sociale mais également écologique, qui secoue avec force notre économie mondiale. Bien plus qu'à une nouvelle crise économique et financière conjoncturelle, nous sommes sans aucun doute face à une remise en cause structurelle de notre modèle de développement. Une majorité des membres de notre groupe considère par ailleurs que la croissance est encore trop souvent perçue comme l'alpha et l'oméga des sorties de crise.

Les économies et les populations sont grandement dépendantes des nombreux services rendus par nos écosystèmes. Terres cultivées, forêts, pêcheries, et ressources minérales sont en diminution ou dégradation constante, menaçant les efforts déjà difficilement accomplis pour lutter contre la pauvreté. Aussi est-il incompréhensible de remettre à plus tard la préservation de notre environnement, comme l'agenda actuel du G20 pourrait le laisser penser.

Au regard de la situation décrite plus haut, la solidarité internationale est indispensable et une attention toute particulière doit être portée au maintien des engagements en matière d'aide publique au développement, comme préconisé dans l'avis. Des financements innovants, assortis d'une gouvernance appropriée, sont nécessaires et le groupe environnement et nature soutient la mise en place d'une taxe internationale sur les transactions financières. Cette taxe a tout autant vocation à soutenir les défis environnementaux que ceux liés à un développement harmonieux et à un socle universel de protection sociale.

Les précédents G8 ont, à plusieurs reprises, mis à l'agenda la question climatique. Des engagements significatifs pour réduire par exemple la dépendance aux énergies fossiles (non mentionnés dans le présent avis) et les subventions considérables dont elles bénéficient avaient été pris lors du G8 en 2009. Pourtant, force est de constater que ces promesses sont restées lettres mortes. Se pose par conséquent la question du suivi des

engagements pris lors des précédents G8/G20, à laquelle l'avis répond par la proposition de création d'un groupe de travail sur ce sujet...

Néanmoins, notre groupe est très attaché à ce que les Nations Unies demeurent l'instance internationale légitime des prises de décisions concernant l'ensemble de la communauté internationale. Une gouvernance internationale à deux vitesses n'est pas souhaitable et une trop forte institutionnalisation du G20, comme encouragée dans cet avis, pourrait y conduire.

Concernant les propositions liées à l'OIT, ce n'est effectivement qu'en renforçant sa place dans le système économique international que les questions sociales pourront véritablement être prises en compte. Une future organisation mondiale de l'environnement s'insérerait d'autant mieux dans une gouvernance internationale renouvelée que l'OIT sera forte et reconnue.

Enfin, il est regrettable que l'environnement ne soit pas à l'ordre du jour du G20 en tant que tel. Certains membres de notre groupe s'interrogent sur la limite du périmètre de la saisine gouvernementale aux seules questions économiques et sociales. Celles-ci ne devraient pourtant plus être dissociées des questions environnementales. Nous saluons néanmoins le précieux travail des deux rapporteurs, qui ont intégré autant que possible cette dimension à leur avis. Pour cette raison, la majorité des conseillers du groupe environnement et nature a voté l'avis.

Mutualité

Le Sommet du G20 se réunira, sous présidence française, à Cannes début novembre. En cette période d'instabilité économique et sociale, six priorités ambitieuses ont été définies autour de trois axes d'actions : protéger à la fois des dérives spéculatives de la finance internationale mais surtout les populations les plus vulnérables, coordonner les politiques économiques à la fois budgétaires et monétaires, et innover notamment à travers le débat sur le financement du développement.

La société civile organisée a un rôle majeur à jouer dans la prise en compte de ces objectifs et le groupe de la mutualité se félicite qu'une saisine du Premier ministre lui permette de s'exprimer plus particulièrement sur les priorités sociales de la présidence française.

Pour le groupe de la mutualité, la construction d'un socle de protection sociale, dans la diversité des solutions adoptées par chaque pays, constituera sans nul doute un des enjeux de ce siècle. La mission confiée à Mme Bachelet sous l'égide de l'OMS et du BIT sur l'instauration d'un socle de protection sociale constitue un levier essentiel pour accélérer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement qui, malgré des progrès substantiels, laissent encore de côté les plus vulnérables selon un récent rapport de l'ONU.

Plus personne ne conteste le rôle de la protection sociale dans le développement économique et chacun a aujourd'hui conscience que notre système de protection sociale,

collectif et solidaire, a joué un rôle d'amortisseur dans la crise que nous traversons en permettant d'assurer une cohésion sociale, au-delà même de la seule protection sociale.

La protection sociale, le droit à la santé et l'accès à l'éducation sont nécessaires pour que le progrès économique s'accompagne de davantage de justice sociale et la Mutualité, présente au sein de l'AISS (Association internationale de la sécurité sociale), apporte son soutien et son expérience à tout projet de mise en place de système de protection sociale solidaire, collectif et démocratique.

Un soutien à l'initiative de socle universel de protection sociale de l'ensemble de la société civile semble à ce titre essentiel. Plus spécifiquement, les mutuelles et les autres acteurs de l'économie sociale ont un rôle à jouer pour mobiliser les citoyens sur ces questions dont la réussite passe par un effort de sensibilisation, d'éducation et de diffusion d'une « culture de la protection sociale ».

L'objectif de construction d'un socle de protection sociale universelle n'est pas hors de portée: les moyens techniques et financiers pour l'atteindre existent - et la directrice de l'OMS, Mme Chan, a indiqué trois façons d'y parvenir : augmenter l'efficience de la collecte d'impôt, reconsiderer les priorités des budgets nationaux et rechercher des financements innovants... Mais seule la volonté politique permettra de l'atteindre.

Et pour y parvenir, le groupe de la mutualité soutient la nécessaire revalorisation, au sein de la gouvernance mondiale, des rôles de l'OIT, de l'OMS et de la FAO face à l'OMC, au FMI et à la Banque mondiale... sans oublier d'y ancrer plus solidement les questions environnementales.

Enfin, et sans remettre en cause l'utilité du G20, le groupe de la mutualité tient toutefois à rappeler que s'il regroupe les vingt pays qui représentent 90 % de la richesse produite dans le monde (le PIB servant bien-sûr de mesure...), il en exclut cent soixante-treize...

Malgré cette observation, le groupe de la mutualité a voté l'avis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Dans ce contexte de crise de notre modèle de développement, et prenant part à la préparation du futur Sommet de Cannes, présidé par la France, le CESE présente un avis qui reflète les changements importants qui se sont opérés dans notre façon de penser la mondialisation. Notre groupe soutient pleinement cette nouvelle approche et se félicite de voir inscrit dans cet avis que la croissance n'est pas une fin en soi, mais qu'elle est bien au service du bien-être de l'humanité.

Alors que le G20 a été créé en réponse à la crise financière des années 1990, il est rassurant de voir que ses membres s'emparent désormais des questions sociales et environnementales, reconnaissant ainsi l'indissociabilité incontestable entre ces enjeux et le développement économique. La mondialisation régulée doit être mise au service des peuples et non des marchés financiers. La convergence des droits sociaux est une condition de la stabilité économique mondiale en plus de devoir constituer une quête de tous les instants, aussi nous soutenons la proposition de la présidence française d'un socle commun de protection sociale.

Depuis le printemps dernier, des mouvements sociaux sans précédent se succèdent en Méditerranée, en Europe, mais aussi en Amérique latine, composés majoritairement de

jeunes qui réclament plus de justice sociale et d'équité. En effet, les jeunes sont touchés de plein fouet par le creusement des inégalités et les taux de chômage qu'ils connaissent dans ces pays justifient amplement que le G20 se saisisse prioritairement de la question de l'emploi. La crise favorise le développement et l'acceptation du travail précaire et informel, en particulier pour les jeunes, c'est une des raisons pour lesquelles il est urgent que les États ratifient et appliquent les conventions de l'Organisation internationale du travail.

De même qu'au sein d'un État, la justice sociale et la redistribution des richesses sont les conditions d'un développement économique pérenne et du développement harmonieux d'une société, au niveau mondial, il n'est pas possible d'envisager l'économie globale indépendamment de la lutte contre la pauvreté et le sous-développement. L'avis du CESE recommande d'intensifier les efforts en faveur de l'aide publique au développement, d'y consacrer davantage de moyens et de façon plus cohérente. Cependant, l'une des priorités devrait être que les populations bénéficient d'abord des ressources produites dans leur propre pays et développent l'ensemble de leurs secteurs économiques. Lors du sommet de Cannes, la France doit avancer des propositions concrètes et radicales pour lutter contre l'évasion fiscale et la corruption, qui ne doivent pas rester des déclarations de principe comme lors du G20 de Londres. Chaque année, en effet, l'évasion fiscale des multinationales représente un manque à gagner de plus de 150 milliards de dollars pour les pays du Sud, soit 1,5 fois le montant de l'aide publique au développement ! Le G20 pourrait appuyer la mise en place d'un reporting pays par pays pour les entreprises et la fin du secret bancaire.

Enfin, l'importance de ces enjeux ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur le rôle et la légitimité du G20. Son rôle d'impulsion politique doit être renforcé, tout en veillant à ce qu'il ne se substitue pas aux organisations internationales, notamment celles du système des Nations Unies, certaines de ces dernières devant être renforcées et réformées. Nous attendons de la France, dans cette période de crise systémique, qu'elle défende des principes et objectifs à moyen et long termes, pour ne pas limiter la rencontre de Cannes à un G20 pompier de la crise, mais pour en faire un G20 de construction.

Pour ces raisons, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté en faveur de l'avis.

Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer se réjouit que le Premier ministre ait saisi le CESE sur les enjeux de la présidence française du G20 et se félicite en particulier que la réflexion de l'assemblée ait porté plus précisément sur les priorités sociales.

En effet, l'image du G20, le plus souvent véhiculée auprès de la majorité de nos compatriotes, est celle d'un regroupement de pays riches plus préoccupés par les questions financières et la poursuite d'un développement économique sans limites que par les questions de société ou celles relatives au bien-être des populations qui habitent notre planète.

À cet égard, il faut être juste et reconnaître que les autorités françaises auront beaucoup œuvré pour associer toutes les forces vives des différents pays aux travaux qui auront jalonné cette année de présidence.

Le groupe partage pleinement l'analyse faite dans l'avis et reprend à son compte l'affirmation majeure selon laquelle la croissance et le développement ne peuvent trouver de justification véritable que s'ils s'accompagnent d'une progression réelle du bien-être des individus. Mise au service du progrès social, la croissance économique doit viser à la réduction des inégalités et de la pauvreté, mais elle doit aussi permettre d'agir sur le respect de l'environnement et la protection des milieux naturels. Et le CESE, dont le champ d'action s'est enrichi récemment d'une composante environnementale, ne peut que se réjouir de cette prise de conscience globale.

Les préconisations de l'avis se déclinent en trois grandes priorités auxquelles le groupe de l'Outre-mer souscrit volontiers :

- les récentes crises bancaires, financières et économiques ont montré, s'il en était besoin, l'urgente nécessité de coordonner les actions des multiples acteurs et de mettre plus de cohérence, en effet, dans les politiques mises en place par les différents pays, non seulement au niveau européen mais aussi à l'échelle mondiale. Construire un futur dans lequel les jeunes, notamment, trouveront plus facilement un emploi, instaurer davantage de dialogue entre les partenaires, initier une mobilisation sur les questions d'environnement, sont des objectifs qui doivent permettre aux responsables politiques de mieux répondre, y compris en Outre-mer, aux aspirations des citoyens ;
- ces aspirations sont élémentaires. Il s'agit d'une plus grande protection sociale, du droit à la sécurité alimentaire et de la recherche d'un véritable développement durable dans les pays les plus pauvres. Les représentants du groupe de l'Outre-mer ne peuvent qu'être encore plus sensibles que d'autres à de telles préconisations ;
- ce n'est qu'à ce prix, en effet, que le citoyen accordera de nouveau sa confiance, non seulement aux acteurs économiques et financiers, mais aussi aux décideurs politiques, dès lors qu'ils auront démontré leur capacité à mieux réguler ces mécanismes financiers qui peuvent apparaître très complexes aux yeux des non-initiés.

L'avis n'a pas suscité, au sein du groupe, de contestations majeures. Mais il est important de souligner que la position géographique des territoires d'Outre-mer sur tous les océans conduit parfois les ultramarins à avoir une vision quelque peu nuancée des événements lorsqu'ils ont ainsi une portée mondiale. L'insularité a plutôt tendance à accentuer les difficultés engendrées par des crises telles que celles connues depuis plusieurs années. C'est pourquoi, l'analyse faite de la situation actuelle conduit à affirmer que cette présidence française du G20 est une opportunité exceptionnelle qui doit permettre à notre pays de peser fortement sur le cours des événements internationaux. Elle doit aussi l'amener à jeter les bases d'actions concrètes et nombreuses qui viendront, comme souligné dans l'avis, renforcer l'appui au développement économique durable des régions les plus pauvres, en particulier dans l'Outre-mer français, et ce, pour un plus grand bien-être des populations.

Le groupe a donc voté l'avis.

Personnalités qualifiées

M. Obadia : « J'ai beaucoup hésité entre vote pour et abstention. Le projet d'avis comporte beaucoup de bonnes propositions. Sa logique d'ensemble démontre qu'il est construit à partir d'excellentes intentions.

En même temps, des questions et des approches pour moi essentielles sont absentes ou très peu traitées.

Pour résumer, beaucoup de propositions portent sur des procédures nouvelles (je les partage), mais on n'aborde pas les questions plus décisives qui concernent les orientations qui fondent les politiques monétaires et les stratégies financières.

Or, ce que nous vivons est une crise très profonde, une crise systémique : celle d'un capitalisme globalisé et financiarisé tiré par l'objectif cardinal de la maximisation du profit.

C'est à cela qu'il faut s'attaquer explicitement sinon nous nous contenterons d'un bricolage sur une charpente vermoulue... qui nous tombera quand même sur la tête.

C'est la raison qui, *in fine*, me conduit à m'abstenir.

Mais, je le précise, ce n'est pas une abstention agressive. C'est une abstention pour porter plus loin le débat.

En trois minutes, je me contenterai de mentionner des points qui me semblent manquer dans notre projet d'avis.

Concernant la politique monétaire :

- le fait que les finances des États sont aujourd'hui totalement soumises à la logique et aux décisions des marchés financiers n'est pas tombé du ciel. Cela résulte de multiples décisions politiques de libéralisation financières initiées depuis trois décennies. Aujourd'hui par exemple, les États sont contraints de se tourner vers les marchés financiers pour refinancer leur dette ;
- les banques européennes empruntent à 1 % à la BCE ce qu'elles reçoivent aux États à 4 % pour la France (triple A) à 6 % pour l'Italie... à beaucoup plus pour d'autres.

Il est donc indispensable de redonner aux banques centrales la possibilité de financer directement les États.

C'est tout le système monétaire international qui est aujourd'hui en cause. Le rôle pivot du dollar et même l'idée que l'euro pourrait concurrencer ce rôle pivot ne correspondent plus aux réalités d'un monde en plein bouleversement.

La montée des pays émergents offre de nouvelles perspectives, par exemple, celle de l'instauration d'une monnaie commune mondiale servant de référence pour les échanges internationaux dont les mécanismes s'inspireraient des DTS du FMI.

Bref, il s'agit d'entrer dans une transformation en profondeur du système monétaire international de même portée que celle de Bretton Woods en 1944.

J'ai évidemment conscience des obstacles politiques existant face à une telle proposition. Mais il est de notre devoir et de celui du gouvernement français de la porter dans le débat mondial si on veut avoir une chance que cela débouche avant qu'il ne soit trop tard.

C'est dans la même logique que je crois nécessaire d'avancer les réflexions suivantes :

- bien sûr, il faut rééquilibrer les institutions internationales comme le dit le projet d'avis. Mais certaines doivent être profondément transformées. Je pense particulièrement au FMI et à l'OMC ;
- le FMI, par exemple, possède un logiciel intellectuel et une gouvernance tels qu'il prescrit systématiquement des remèdes qui tuent le malade... On le voit aujourd'hui avec la Grèce. C'est toute son approche qu'il faut changer et toutes les règles de fonctionnement.

Le projet d'avis pointe à juste titre la question des indicateurs et des critères d'évacuation. Allons plus loin et voyons comment nous pouvons les mettre en œuvre en mettant en chantier l'instauration de crédits sélectifs dont les taux seraient conditionnés à des objectifs d'utilité sociale et environnementale (dans ce cas les taux seraient abaissés...) et dissuaderaient les opérations spéculatives. Ces mécanismes pourraient intervenir dans la réforme indispensable du FMI, de la BCE, mais s'appliqueraient aussi aux banques, ce qui implique une profonde réforme des ratios de Bâle ainsi que des normes comptables.

Évidemment, le dogme de la libre circulation des capitaux ressuscité sous l'ère Reagan doit être remis en cause. Décidément, la taxation des mouvements de capitaux dans une logique Tobin doit faire partie du débat.

Quant aux agences de notation, il ne suffit pas de créer une agence européenne pour mettre fin à leur pouvoir de nuisance (d'ailleurs l'une des « trois sœurs » est pour une part importante détenue par des capitaux français). Si cette agence européenne travaille sur les mêmes critères que les autres, cela ne changera rien, il faut soumettre les agences de notation à des règles internationales très exigeantes compte tenu de leur pouvoir.

Il est inadmissible que leurs décisions ou leurs menaces dictent la politique des États. C'est la démocratie elle-même qui est en cause ».

Mme Cayet : « Je veux en premier lieu saluer le travail accompli par les rapporteurs, sous la houlette de M. Veyrier et avec l'aide de toute l'équipe administrative.

Chacun de nous, dans cette honorable assemblée, s'il est spécialiste sur un sujet, ne l'est pas sur tous.

Aussi, le parti qui a été pris par les rapporteurs dans ce projet d'avis qui traite du sujet éminemment complexe du G20 a été de comprendre le positionnement des politiques et d'être à même de l'expliquer à l'ensemble des citoyens, en d'autres termes d'être des " passeurs ", des intermédiaires qui aident à la compréhension de deux mondes complexes, tout en présentant un certain nombre de recommandations, de propositions fortes, notamment dans le domaine social.

Ce positionnement du CESE me paraît être à la fois innovateur et d'une grande utilité pour que, par son intermédiaire, les politiques et les citoyens se comprennent mieux, permettant ainsi que de nouvelles attitudes de part et d'autre fassent avancer les sociétés humaines.

Ce positionnement pourrait être gardé pour l'ensemble des rapports du CESE.

Pour conclure, je voterai cet avis, vous l'aurez compris ».

Professions libérales

L'actualité de ces derniers mois nous a encore montré que nous ne sommes malheureusement toujours pas sortis de la crise. Comme le souligne justement l'avis, les institutions financières portent une lourde responsabilité par rapport à cette situation. Dans ce contexte difficile international, chacune des préconisations pourrait être fragilisée par n'importe laquelle des parties prenantes qui auraient des intérêts divergents.

Par cette crise planétaire, nous avons pu assister à un retour du politique et chaque État doit assurer pleinement et efficacement ses relations économiques avec ses partenaires. Comme le rappellent les rapporteurs, une action pilotée par nos chefs d'État et de gouvernement peut et doit donner l'impulsion nécessaire à la réalisation de grandes mesures.

Le G20 est moteur en la matière ; il a un véritable rôle à remplir sur le plan économique, social et environnemental. L'ensemble des acteurs, des partenaires sociaux a un rôle pédagogique essentiel à l'égard de nos concitoyens. Les professions libérales qui soignent, conseillent et défendent tous les jours, cinq millions d'hommes et de femmes, entendent prendre toute leur place dans cette mission fondamentale de restauration de la confiance.

La France, par sa présidence du G20, a assumé son rang et ses priorités inscrivant à son agenda des sujets hautement sensibles et complexes, mais essentiels.

Les rapporteurs l'ont fort bien rappelé : nous ne pouvons plus considérer la croissance sous un angle exclusivement quantitatif. Les dimensions sociales et humaines mais aussi environnementales sont au cœur de ces enjeux. Elles doivent prendre une place fondamentale dans les prochaines politiques économiques.

L'avis est à l'instar de la présidence française du G20, ambitieux et courageux. Notre responsabilité est de dessiner l'avenir et de prévenir les difficultés qui seraient susceptibles de nous affecter ces prochaines années.

Les préconisations sont cohérentes et mesurées. Il est effectivement important d'aboutir dans les meilleurs délais à un rééquilibrage des organisations internationales. Mais il est également juste de rappeler que les entreprises jouent un rôle essentiel dans la création de richesses, favorisent le progrès et participent à la création et au maintien des emplois.

Dans ce contexte, le G20 doit également assumer d'être la locomotive des économies les plus défavorisées et s'engager dans une politique d'ouverture commerciale et d'harmonisation. Chacune des mesures proposées pourra permettre de redonner aux citoyens la confiance en général, et bien entendu vis-à-vis des opérateurs économiques et financiers qui incarnent, pour la plupart d'entre eux, les causes et les conséquences de la crise que nous connaissons.

L'avis comprend certains vœux pieux dont nous ne saurons faire l'économie mais dont nous connaissons les uns et les autres toutes les difficultés de mise en œuvre.

S'il est effectivement souhaitable que l'Union Européenne puisse peser de tout son poids sur les échanges économiques ou, par exemple, arrive à la création d'une agence de notation publique européenne, nous restons plus sceptiques sur l'aboutissement, même à long terme, d'une gouvernance économique et monétaire internationale.

Nous nous réjouissons que le CESE préconise une intensification de la régulation financière, notamment en insistant sur le repositionnement de la finance au service de l'économie et non le contraire.

Parce que cet avis est juste, mesuré, ambitieux et courageux, le groupe des professions libérales l'a voté.

UNAF

La période estivale a été marquée par des mouvements boursiers de grande amplitude, révélateurs de la nécessité pour les chefs d'État et de gouvernement d'agir, dès maintenant, avec courage et tous ensemble à l'échelle de la communauté mondiale, pour reprendre le contrôle des activités économiques et financières.

Le groupe de l'UNAF soutient le travail réalisé car l'avis donne des orientations claires pour une nouvelle dynamique de progrès économique, social et environnemental sans négliger ou privilégier l'une ou l'autre des composantes de ce progrès.

S'il y a deux ans, il est apparu clairement que la sortie de crise nécessiterait des rééquilibrages fondamentaux, force est de constater que les progrès ne sont pas au rendez-vous et que s'accumulent les risques de ralentissement de l'économie mondiale. Avec la nouvelle phase de crise financière de cet été, ces risques sont aggravés par celui de la dégradation de la confiance.

Dès lors, les enjeux sont clairs et le groupe de l'UNAF rejoint l'avis dans la nécessité de passer d'un G20 de crise à un G20 de construction d'un nouvel ordre économique et social mondial. Seule une action résolue, concertée et coordonnée permettra de rétablir la confiance nécessaire pour relancer et rééquilibrer la croissance mondiale.

Le postulat de départ à cette construction inscrit la croissance économique au service du bien-être des femmes et des hommes - et donc des familles - en donnant la primauté à la dimension sociale, la création d'emplois, à la lutte contre les inégalités et à la pauvreté ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

Ce rappel est essentiel car la préoccupation de base reste encore aujourd'hui trop centrée sur les problèmes de pression des marchés financiers et par voie de conséquence sur les programmes budgétaires de désendettement. S'il est important d'avancer concrètement vers le rééquilibrage des finances publiques, les politiques économiques doivent soutenir la croissance et les politiques budgétaires doivent intervenir en ce sens également. À cet égard, l'échange de bonnes pratiques entre États permettrait d'améliorer encore l'efficacité des interventions nationales.

L'importance des systèmes de protection sociale est justement mise en valeur dans le présent avis comme amortisseurs de la crise mais aussi comme contributeurs à l'amélioration de la productivité et la stabilité sociale. Toutefois, on ne peut se contenter d'installer un idéal abstrait de bien-être et il est essentiel d'activer les leviers pour y contribuer réellement. Les aspects emploi et social d'une politique de croissance équilibrée n'ont pas seulement un coût mais sont un facteur stimulant de croissance et de bien-être. Le groupe de l'UNAF souligne l'importance de l'investissement dans la famille et de la nécessaire dimension familiale à mettre en œuvre dans un socle de protection sociale.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

Dans la perspective du Sommet de Cannes des 3 et 4 novembre prochains, l'UNSA approuve totalement le choix de revenir sur le rôle et les missions que s'assigne le G20. Tandis que la structure plus étroite du G8 est devenue quasiinstitutionnelle, le G20 est encore en construction. Or, depuis le volontarisme des premiers Sommets de Washington et de Londres, si les promesses ne manquent pas, les réalisations sont rares.

L'UNSA est attachée depuis toujours au multilatéralisme et soutient le G20 qui consolide cette orientation. Néanmoins, il doit apparaître comme légitime et donc représenter un maximum de régions. En préconisant d'ajouter l'Union africaine et l'ASEAN, l'avis est pertinent. Il est alors intéressant de constater que l'on parvient à une dimension qui évoque celle du Conseil économique et social de l'ONU dont les mandats (notamment de coordination, en particulier avec l'OIT) pourraient être renforcés avant de créer une nouvelle institution. Il faudrait, comme le précise l'avis, institutionnaliser les relations qui renforcent la dimension sociale de la mondialisation (consultations des syndicats, présence de l'OIT). Car, faut-il le rappeler, les consultations aux sommets ne dépendent que de la volonté des participants qui restent maîtres de l'agenda, de l'organisation, du suivi ou non des déclarations. Aucune procédure d'évaluation ne peut être imposée, pas plus que les sommets ne peuvent imposer de décisions. Cela reste un outil diplomatique puissant mais informel.

Des cadres existent pour aller concilier un fonctionnement loyal pour les entreprises avec le respect des droits des travailleurs (y compris l'expression syndicale) qui conduit, sous diverses formes, à l'élaboration de principes directeurs (chartes d'entreprises, cadres généraux...). La clause sociale dans les transactions internationales en est dérivée (mais n'est toutefois pas mentionnée aussi explicitement dans l'avis).

Le droit inaliénable à la sécurité alimentaire est un des points forts et doit compléter les « Objectifs du millénaire pour le développement » dont la réalisation pour l'UNSA reste un objectif urgent.

À propos des aspects financiers, l'alternative régulation/réglementation est certes évoquée (Bâle III) mais l'avis semble résigné et ne retenir que la régulation, c'est pourtant un point essentiel. Selon nous, la confiance dans le respect des « bonnes pratiques » ne doit pas être excessive au point d'éliminer toute contrainte. L'analyse faite dans l'avis de ce sujet est très pertinente mais ne retrouve que peu de place dans la synthèse. Le rôle de l'Europe aurait pu être développé.

Le recentrage « social » est évidemment une priorité, reste à déterminer ce qui, des préconisations, est le plus adapté pour y parvenir. Les politiques d'austérité conduites de façon drastique démontrent leur nocivité vis-à-vis de la croissance et de l'emploi. Il est frappant de constater que Mme Lagarde, devenue directrice générale du FMI, a modifié son discours sur ce point. Pour cette raison, l'UNSA déplore fortement l'absence d'une appréciation critique du modèle économique actuel. Il convient de rappeler les décennies de déréglementation imposées par les gouvernements à l'origine de la toute puissance de la sphère financière. Dans sa globalité, l'UNSA retrouve cependant largement l'expression de ses propres préoccupations dans l'avis et c'est pourquoi elle l'a voté.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants 198

Ont voté pour 192

Se sont abstenus 6

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 192

<i>Agriculture</i>	MM. Bailhache, Bastian, Mmes Beliard, Bernard, Bocquet, Bonneau, Doré, Dutoit, MM. Giroud, Gremillet, Mme Henry, MM. Lefebvre, Lemétayer, Pelhat, Roustan, Schaeffer, Mmes Serres, Sinay, M. Vasseur.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros-Schwartz, M. Crouzet, Mmes Foucher, Gaultier, MM. Lardin, Le Lann, Liébus, Martin, Mme Sassano.
<i>Associations</i>	Mme Arnoult-Brill, MM. Charhon, Da Costa, Mme Gratacos, M. Leclercq, Mme Prado, M. Roirant.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mme Briand, M. Duchemin, Mme Hénon, M. Honoré, Mme Houbairi, MM. Jamme, Le Clézio, Mme Nathan, M. Nau, Mmes Pichenot, Prévost, M. Vérollet.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mmes Couturier, Couvert, MM. Delage, Dos Santos, Lamy, Mme Weber.
<i>CFTC</i>	M. Coquillion, Mme Courtoux, MM. Ibal, Louis, Mme Simon.
<i>CGT</i>	Mmes Crosemarie, Cru, M. Delmas, Mmes Doneddu, Dumas, Geng, Hacquemand, Kotlicki, MM. Lepaon, Minder, Prada, Rozet, Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	Mme Baltazar, M. Bellanca, Mme Boutaric, M. Chorin, Mme Fauvel, M. Lardy, Mmes Medeuf-Andrieu, Millan, M. Nedzynski, Mme Nicoletta, MM. Peres, Porte, Mme Thomas, M. Veyrier.
<i>Coopération</i>	Mme de L'Estoile, M. Lenancker, Mme Lienemann, Mlle Rafael, MM. Verdier, Zehr.
<i>Entreprises</i>	M. Baily, Mme Bel, M. Bernardin, Mmes Castera, Colloc'h, Duhamel, Frisch, Gri, Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Marcon, Mariotti, Mongereau, Placet, Pottier, Mme PrévostMadère, MM. Ridoret, Roger-Vasselin, Roubaud, Mme Roy, M. Schilansky, Mmes Tissot-Colle, Vilain.

<i>Environnement et nature</i>	MM. Beall, Bougrain Dubourg, Mmes de Bethencourt, Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Guerin, Mmes Mesquida, Vincent-Sweet, M. Virlouvet.
<i>Mutualité</i>	MM. Andreck, Beaudet, Davant, Mme Vion.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Dulin, Mlle Guichet, M. Prévost, Mme Trellu-Kane.
<i>Outre-mer</i>	MM. Arnell, Kanimoa, Ledee, Omarjee, Osénat, Paul.
<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Ballaloud, MM. Baudin, Bernasconi, Mmes Brishoual, Brunet, Cayet, Chabaud, Dussaussois, El Okki, M. Etienne, Mmes Flessel-Colovic, Fontenoy, MM. Fremont, Gall, Geveaux, Mmes Gibault, Grard, Graz, MM. Guirkinger, Jouzel, Mme de Kerviler, M. Le Bris, Mme Levaux, MM. Lucas, Martin, Mmes Meyer, de Menthon, d'Ormesson, Ricard, M. de Russé, Mme du Roscoät, MM. Santini, Soubie, Terzian, Urieta.
<i>Professions libérales</i>	M. Capdeville, Mme Gondard-Argenti, M. Gordon-Krief, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Fondard, Joyeux, Mmes Koné, Therry, M. de Viguerie.
<i>UNSA</i>	Mme Dupuis, MM. Grosset-Brauer.

Se sont abstenus : 6

<i>Environnement et nature</i>	Mmes de Thiersant, Laplante, M. Louchard.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Aschieri, Khalfa, Obadia.

Annexes

Annexe 1 : Présentation du G20

- Pourquoi le G20 ?

Le G20 a été créé en décembre 1999 en réponse aux crises financières qui ont frappé les pays émergents à la fin des années 1990. Il s'agissait à l'origine de réunir une fois par an les ministres des Finances et gouverneurs de banques centrales des pays industrialisés et des pays émergents pour faciliter la concertation internationale en matière économique.

Confronté à la plus grave crise économique et financière depuis la seconde guerre mondiale, le G20 s'est transformé fin 2008, sous l'impulsion de la France, alors présidente en exercice de l'Union européenne, en instance de pilotage économique, réunissant au plus haut niveau les grands responsables publics. Lors du Sommet fondateur de Washington de novembre 2008, les chefs d'État et de gouvernement se sont mis d'accord sur un plan d'action exceptionnel pour éviter l'effondrement du système financier et de l'économie mondiale.

Depuis, le G20 s'est réuni régulièrement : à Londres en avril 2009, à Pittsburgh en septembre 2009, à Toronto en juin 2010, enfin à Séoul en novembre 2010. Il est devenu la principale enceinte de coopération économique et financière, pour assurer une croissance mondiale fondée sur des bases saines et solides.

- Qui est membre du G20 ?

Le G20 représente 85 % de l'économie mondiale et 2/3 de la population mondiale.

Il est composé de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie Saoudite, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Corée du Sud, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Royaume-Uni, de la Russie, de la Turquie et de l'Union européenne.

Les membres du G20 peuvent décider chaque année d'inviter un nombre limité d'autres pays et d'organisations régionales à leurs sommets.

Pour mener à bien ses travaux, le G20 s'appuie sur l'expertise technique d'organisations internationales, notamment du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale (BM), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et du Conseil de stabilité financière (CSF).

- Comment fonctionne le G20 ?

Le G20 repose sur un système de présidence tournante peu formalisé. Chaque année, un pays membre du G20 est chargé d'organiser et de faire progresser tout au long de l'année les négociations préparatoires des Sommets des chefs d'État et de gouvernement. La France a l'honneur d'assumer cette lourde responsabilité pour 2011.

Compte tenu de la prédominance des sujets économiques, la filière Finances joue un rôle essentiel dans l'avancement des négociations du G20. Plusieurs réunions des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales ont lieu chaque année pour préparer les décisions des chefs d'État et de gouvernement.

La présidence du G20 peut également organiser des réunions thématiques spécialisées. La France organisera ainsi en 2011 un G20 des ministres du Travail et de l'emploi et un G20 des ministres de l'Agriculture.

Source : Extraits du site internet de la présidence des G20-G8 (<http://www.g20-g8.com>).

Annexe 2 : Les priorités de la présidence française du G20

- Réformer le Système monétaire international (SMI)

La période récente a été marquée par une forte volatilité des monnaies, le creusement des déséquilibres et la recherche d'un niveau toujours plus élevé de réserves de change par les pays émergents pouvant être confrontés à des retraits brutaux et massifs des capitaux internationaux.

La présidence française souhaite réformer le système monétaire international pour apporter des réponses collectives à ces dysfonctionnements et accompagner les mutations profondes que connaît l'économie mondiale, avec notamment la montée en puissance des grands émergents. La construction d'un SMI plus stable et plus robuste passe aussi par la réduction des déséquilibres et la coordination accrue des politiques économiques au sein du Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée du G20.

- Renforcer la régulation financière

La présidence française veillera à la mise en œuvre effective des règles décidées par le G20 pour renforcer durablement le contrôle du secteur financier. Elle s'emploiera aussi à renforcer la régulation financière dans les domaines où elle reste insuffisante, par exemple en matière de régulation du « secteur bancaire fantôme » (activité bancaire parallèle non régulée à ce jour) et d'intégrité et de transparence des marchés financiers.

- Lutter contre la volatilité excessive des prix des matières premières

Le G20 s'est pour la première fois penché sur la question de la fluctuation excessive des prix des matières premières lors du Sommet de Pittsburgh en septembre 2009 mais peu de mesures concrètes ont été prises à ce jour.

La France souhaite trouver des solutions collectives pour réduire la volatilité excessive des prix des matières premières, notamment agricoles, qui pèse sur la croissance mondiale et menace la sécurité alimentaire des populations. En particulier, les ministres de l'Agriculture se réuniront en juin, afin de proposer des solutions pour renforcer la sécurité alimentaire et développer l'offre agricole.

- Soutenir l'emploi et renforcer la dimension sociale de la mondialisation

La présidence française du G20 fera avancer 4 objectifs prioritaires dans ce domaine : l'emploi, notamment des jeunes et des plus vulnérables ; la consolidation du socle de protection sociale ; le respect des droits sociaux et du travail ; et une meilleure cohérence des stratégies des organisations internationales. Les ministres du Travail et de l'Emploi se réuniront fin septembre sur cet agenda.

- Lutter contre la corruption

L'action du G20 en matière de lutte contre la corruption s'inscrit dans une stratégie globale de long terme en faveur d'un assainissement du climat des affaires, de la lutte contre l'évasion fiscale et du renforcement de l'État de droit. La présidence française s'assurera que le Plan d'action de lutte contre la corruption adopté à Séoul se traduit par des résultats concrets et des avancées effectives dès 2011.

- Agir pour le développement

Le G20, qui représente 85 % de l'économie mondiale et les deux tiers de la population de la planète, apparaît aujourd'hui comme une enceinte pertinente pour apporter

des solutions concrètes aux problématiques du développement. Le Sommet de Séoul de novembre 2010 a marqué une étape décisive avec l'adoption du premier plan d'action du G20 sur le développement.

La présidence française s'attachera en particulier à soutenir le développement des infrastructures et assurer la sécurité alimentaire dans les pays les plus vulnérables. La présidence française portera au G20 le débat sur le financement du développement, au travers des financements innovants, et notamment de la taxe sur les transactions financières.

Source : Extraits du document *G20-G8 France 2011 Nouveau monde Nouvelles idées*, conférence de presse de M. le Président de la République, lundi 24 janvier 2011, Palais de l'Élysée.

Liste des personnalités auditionnées

En vue de parfaire son information, la section a successivement entendu :

✓ **M. Laurent Stefanini**

Secrétaire général de la présidence française du G20-G8

✓ **M. Michel Camdessus**

Gouverneur honoraire de la Banque de France

✓ **M. Philippe Askenazy**

Économiste, directeur de recherche au CNRS

✓ **M. Christian Masset**

Directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères et européennes

✓ **M. Michel Aglietta**

Professeur des universités

✓ **M. Philippe Chalmin**

Professeur des universités

✓ **M. Jean-Louis Vielajus**

Président de Coordination SUD (Solidarité urgence développement)

✓ **M. John Evans**

Secrétaire général de la commission syndicale consultative (TUAC) auprès de l'OCDE

✓ **M. Xavier Musca**

Secrétaire général de la Présidence de la République

Le président de la section des affaires européennes et internationales et les rapporteurs remercient ces personnalités pour l'aide qu'elles leur ont apportée dans la préparation de cet avis.

Le président a par ailleurs rencontré MM. Gilles de Robien, ancien ministre, ambassadeur chargé de la promotion de la cohésion sociale, délégué du gouvernement français au conseil d'administration du Bureau international du travail-BIT, chargé, par le Président de la République, d'une mission de coordination du volet social du G20, Lionel Stoleru, ancien ministre, Jean-Marc Roubaud, député du Gard, qui lui ont fait part de leur réflexion et de leur perception des enjeux de la présidence française du G20. Il tient à leur exprimer ses plus vifs remerciements pour la qualité des échanges.

Table des sigles

APD	Aide publique au développement
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CFTC	<i>Commodity Futures Trading Commission</i>
CSF	Comité de stabilité financière
DTS	Droits de tirage spéciaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GAFI	Groupe d'action financière
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RNB	Revenu national brut
SIFIs	<i>Systemically Important Financial Institutions</i>
TPE	Très petites entreprises
UE	Union européenne

Bibliographie

Monique Bourven et Yves Zehr, *La crise bancaire et la régulation financière*, avis du CESE, brochure n° 06, 6 mars 2009

Didier Marteau, *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, avis du CES, brochure n° 20, 3 novembre 2006

Jean-Claude Pasty, *Face à la crise : une gouvernance mondiale rénovée*, contribution de la section des relations extérieures à l'avis *Construire l'avenir par une France plus forte et plus solidaire*, avis du CESE, brochure n° 03, 17 février 2010

Jean-Marc Roubaud, rapport préparatoire de mission à M. le Président de la République sur *L'appropriation citoyenne de la présidence française du G20 et du G8*, octobre 2010

Lionel Stoleru, *Une priorité pour le G20 : prévenir la crise des déséquilibres Est-Ouest*, rapport d'étape au Président de la République, Mission Échanges Est-Ouest, 10 septembre 2010



Dernière publication du CESE

► *Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir*

et aussi

- *La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie*
- *La biodiversité*
- *Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : quelle efficacité pour les travailleurs et les employeurs ?*

**Retrouvez l'intégralité de nos travaux sur
www.lecese.fr**

Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 41111008-000911 – Dépôt légal : septembre 2011

Crédit photo : direction de la communication
du Conseil économique, social et environnemental

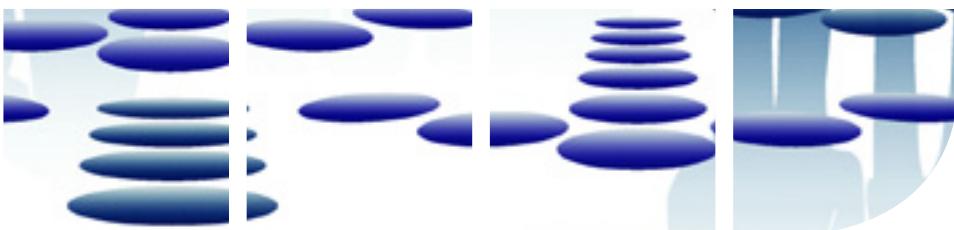




LES AVIS
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

Consulté par le Premier ministre sur les priorités affichées en matière sociale par la présidence française du G20, le Conseil économique, social et environnemental se veut porteur dans sa réponse d'un message fort articulé autour d'une double conviction : la croissance doit être au service du bien-être de l'humanité, les décideurs politiques doivent se repositionner en première ligne et reprendre la conduite de la mondialisation.

L'établissement de plus de cohérence entre les politiques économiques, sociales et environnementales, de plus de justice sociale et d'une meilleure gouvernance pour rétablir la confiance entre les citoyens et les acteurs économiques et financiers est au cœur des préconisations de notre assemblée.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41111-0008 prix : 11,70 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-20876-6



9 782111 208766



Direction
de l'information légale
et administrative
accueil commercial :
01 40 15 70 10

commande :
Administration des ventes
23, rue d'Estrées, CS 10733
75345 Paris Cedex 07
télécopie : 01 40 15 68 00
ladocumentationfrancaise.fr